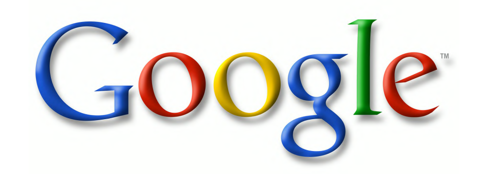
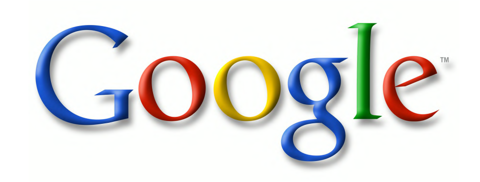
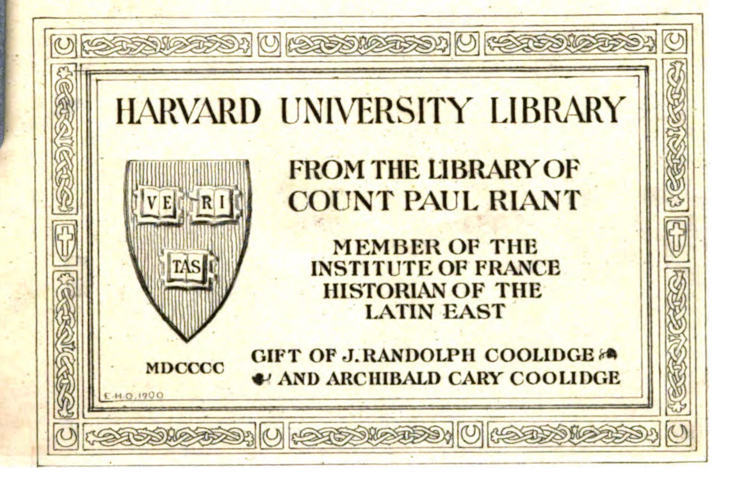



Google

Observations sur la langue et la versification de Mathurin ...

Thor Nordström



HARVARD UNIVERSITY LIBRARY
VE RI TAS
FROM THE LIBRARY OF
COUNT PAUL RIANT
MEMBER OF THE
INSTITUTE OF FRANCE
HISTORIAN OF THE
LATIN EAST
MDCCCC
GIFT OF J. RANDOLPH COOLIDGE
AND ARCHIBALD CARY COOLIDGE
E.H.G. 1900



Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR

LA LANGUE ET LA VERSIFICATION

DE

MATHURIN REGNIER

PAR

THOR NORDSTRÖM,

LICENCIÉ EN PHILOSOPHIE.

Cette thèse, présentée à la Très-Célèbre Faculté des Arts de Lund, pour obtenir le grade de Docteur en Philosophie, sera publiquement soutenue dans la salle n:o I de l'Université, samedi, 12 novembre 1870, à 9 heures du matin.

LUND 1870,
IMPRIMERIE DE FR. BERLING.

Le siècle qui vit naître Mathurin Regnier était une époque de transition dans la littérature française. La renaissance avait répandu la connaissance des chefs-d'œuvre de l'antiquité; leur beauté, leur majesté avait fait une impression d'autant plus profonde sur les esprits qu'ils les avaient enrichis de nouvelles idées. La poésie française, lors même qu'elle se présentait sous une forme aussi agréable qu'elle se montrait chez la muse de Marot ne les contentait plus. Ceux qui avaient lu Homère, Virgile, Horace et admiré les beautés de leurs œuvres trouvaient bien insignifiantes les badineries des poètes français. C'est pourquoi on demanda une réforme de la poésie. On voulait lire en français ce qu'on avait lu auparavant en grec et en latin. Ces exigeances d'une réforme furent exprimées, avec beaucoup de verve, par Du Bellay dans sa "Defense et illustration de la langue françoise." Il exhorte les poètes à quitter "ces vieilles poësies Françoises . . . . comme Rondeaux, Ballades, Virelais, Chants Royaux, Chansons, et autres telles épiceries, qui corrompent le goust de nostre langue et ne servent sinon à porter tesmoignage de nostre ignorance" [1]). Il veut qu'ils imitent les Ro-

[1]) p. 22 de la copie, formant un appendice aux "*Observv. sur l'usage syntaxique de Ronsard*" par M. Lidforss. Lund 1865.

mains comme les Romains ont imité les Grecs; il leur montre le sonnet italien comme un modèle digne d'imiter. Ronsard essaya le premier de réaliser ce programme et de suivre les avis qu'avait donnés du Bellay. Rien ne peut égaler le zèle et l'enthousiasme qui l'animaient. Mais, pourtant, son œuvre ne fut point couronnée d'un succès durable. Ses poésies, trop classiques et trop peu françaises, ne furent que des imitations serviles, qui ne possédaient aucune vie réelle. Outre cela, comme la langue française lui paraissait trop pauvre et trop simple, il entreprit de l'enrichir, pour qu'elle pût servir d'expression aux sujets nobles qu'il traitait. Pour y parvenir, il introduisit dans la langue des mots latins auxquels il donna une terminaison francaise, il composa de nouveaux mots, il crut devoir se servir des mots tirés des patois et du langage des métiers, et il imagina, de cette manière, avoir créé une langue riche et noble. Mais cette langue-là, la nation n'en voulait pas. Ronsard ignorait que les langues ne sont pas l'œuvre d'un jour ou d'un homme, mais des siècles et des générations.

Cependant, Ronsard eut une renommée passagère. Ceux qui connaissaient ses originaux furent ravis de voir qu'un poète français traitait les mêmes sujets que les poètes anciens. Leur connaissance des langues antiques leur fit comprendre la langue de Ronsard, qui même leur paraissait noble, parce qu'elle s'élevait au-dessus de la langue vulgaire. Ainsi on ne s'étonne pas de ce que la gloire littéraire de Ronsard était si grande. On conçoit que les hommes les plus éclairés de ce temps lui vouèrent leur admiration. Mais on trouve aussi que le gros de la nation ne pouvait, au même dégré, par-

tager cette admiration. La muse de Ronsard lui était trop étrangère.

Mais la réforme exigée était nécessaire. Seulement elle avait besoin de modérateurs qui continuassent avec plus de succès l'œuvre de Ronsard. Et ils ne firent pas défaut. Ce furent deux hommes qui accomplirent la réforme littéraire au seizième siècle: Regnier et Malherbe. *Mathurin Regnier* [2]), dont nous allons nous occuper ici, n'avait pas l'intention de faire une réforme. Il croyait suivre les traces de Ronsard et de la vieille poésie et il avait même soin de la défendre contre ses détracteurs. De même que Ronsard, il était imitateur et il mit à contribution non seulement les latins, tels que Horace et Ovide, mais encore les italiens et parmi eux surtout les poètes qui d'après leur chef ont été appelés les poètes bernesques. Mais il imitait d'une autre manière que Ronsard. Ce n'était plus le calque servile de celui-ci. Tout en se servant des modèles antiques ou italiens, il savait représenter dans ses peintures les hommes de son propre pays et de son propre temps.

---

[2]) Mathurin Regnier, fils aîné de Jacques Regnier, honorable échevin de Rouen, et de Simonne Des Portes, sœur du poète Philippe Des Portes, naquit en 1573. Dès son enfance, il fut destiné à l'état ecclésiastique. Après avoir achevé ses études, il s'éloigna de la ville natale afin d'échapper, dit-on, aux réprimandes de son père, qui ne vit pas de bon æil son penchant pour la poésie, et se rendit chez son oncle à Paris. En 1593, il entra dans le service du Cardinal Joyeuse qu'il accompagna à Rome. Il y resta huit ans. Quelques ans après son retour, il fit un second voyage à Rome à la suite de Henri de Béthune, ambassadeur de Henri IV. Après la mort de son oncle Des Portes (1606) il reçut une pension de deux mille livres sur l'abbaye de Veaux de Cernay. En 1609, il obtint un canonicat à la cathédrale de Chartres. Il mourut à Rouen le 22 Oct. 1613, âgé de 40 ans.

La forme de composition de Regnier était antique. C'était la satire romaine qui lui servait de modèle et dont il croyait être l'introducteur chez les Français [3]). Cela n'est pourtant vrai qu'en partie. Outre les germes de satire qui se trouvent dans les coq-à-l'âne de Marot, dans les œuvres de Ronsard et dans quelques écrivains de son école, Vauquelin de la Fresnaye avait déjà composé des satires d'après Horace. Mais celles-ci ne furent publiées qu'en 1612, c'est-à-dire un an avant la mort de Regnier et ne sont que de faibles essais qu'on ne peut guère comparer à celles de Regnier. C'est donc à Regnier qu'appartient l'honneur d'avoir été le vrai fondateur de la satire en France, c'est lui enfin qui a donné à la satire le caractère qu'elle y a conservé depuis.

Nons avons dit que Regnier, quoiqu'il imitât des modèles étrangers, était un poète national. Ajoutons que son génie est riche et qu'il a cette gaîté naturelle, cette malice raillante qui est un trait saillant chez les vieux poètes gaulois et qui se montre à son plus haut point dans Rabelais. Chez Regnier, cette gaîté est unie à une bonhomie qui lui fit donner, déjà de son vivant, le surnom du *bon* et qui a fait que, souvent depuis, il a été appelé le bon Regnier. Il était un fin observateur des faiblesses et des ridicules des hommes; ce qui faisait dire à Boileau qu'il était "le poète françois qui, du consentement de tout le monde a le mieux connu, avant Molière, les mœurs et le caractère des hommes" [4]).

---

[3]) voir Sat. XIV vv. 101, 102.

[4]) *Reflexions critiques sur quelques passages du rhéteur Longin.* Reflexion V.

"Ses satires," dit Sainte-Beuve [5]), "sont une galérie d'admirables portraits flamands. Son poète, son pédant, son fat, son docteur ont trop de sailli pour s'oublier jamais, une fois connus." Dans sa XIII:e satire, il dépeint admirablement, dans la personne de Macette, l'hypocrisie religieuse, sujet auquel la poèsie francaise s'est attachée avec une certaine prédilection et qu'elle a toujours traité avec beaucoup de succès. Nous n'avons besoin que de citer la farce de Patelin et le Tartuffe de Molière, dont le dernier montre une affinité si frappante avec la Macette de Regnier qu'elle met hors de doute que le grand comédien n'ait fait ses études dans Regnier. Outre les satires, il a écrit quelques épîtres, quelques élégies et poésies diverses. Parmi ces dernières, il se trouve un beau dialogue, essai de la poèsie pastorale, qui, à cette époque, était fort en vogue en Italie.

Nous avons vu comment s'exprimait Boileau à l'égard de Regnier. Cependant il a, dans son Art Poétique, porté sur lui un jugement qui, vu l'autorité presque absolue de ses décisions, a beaucoup contribué à rendre la poèsie de Regnier moins connue qu'elle ne mérite de l'être. Il lui reproche "le son hardi de ses rimes cyniques" [6]). Certes, on ne saurait nier que Regnier ne mette quelquefois sous les yeux du lecteur des scènes qui révoltent la pudeur. Mais il a le droit d'être jugé d'après la mesure de son propre temps, qui, sous ce rapport, était beaucoup moins rigoureux qu'on ne l'était du temps de Boileau. Regnier n'était ni pire

---

[5]) *Tableau de la poésie française au XVI:e siècle:* Mathurin Regnier et André Chénier p. 325.

[6]) Chant II. v. 168.

ni meilleur que ses contemporains. "Jusqu'alors," dit Sainte-Beuve [7]), "on s'était montré fort coulant sur le compte des mœurs et la licence la plus ordurière avait presque été un droit pour les poètes". Ce n'est qu'au seizième siècle qu'on commence à attacher de l'importance à la bienséance de la poésie.

L'autre des réformateurs littéraires qui ramenèrent la poésie de l'excès dans lequel elle était tombée était *François Malherbe*. Il était d'un tout autre caractère que Regnier. Plus grammairien que poète, il s'attachait de préférence à la politesse et à la noblesse de l'expression. Sa délicatesse sous ce rapport ne s'accordait pas avec les opinions de Regnier, qui ne se souciait guère d'un mot mis de travers, si seulement les traits dont il peignait ses figures etaient frappants et si l'expression était énergique. Puis, Malherbe méprisait tous les poètes français et montrait envers eux une arrogance insupportable. On raconte que Regnier était le seul poète qu'il estimât, mais on conçoit facilement qu'une rupture ne pouvait manquer d'arriver entre deux hommes si différents. En effet, elle arriva. Malherbe avait insulté, d'une manière brutale, Des Portes, l'oncle de Regnier. Regnier prit parti pour son oncle et, pour venger l'affront qu'avait essuyé celui-ci, écrivit contre Malherbe une satire, où il l'attaque, lui et les siens, avec toutes les armes que lui fournissaient sa colère et son génie. Il reproche aux novateurs leur stérilité, leur manque de vraie poésie, leur préciosité. Il compare leur muse

---

[7]) o. c. p. 143.

à ces femmes jolies,
Qui par ses affiquets se rendent embellies,
Qui gentes en habits, et sades en façons,
Parmy leur point coupé tendent leurs hameçons;
Dont l'œil rit mollement avecque affeterie
Et de qui le parler n'est rien que flatterie [8]).

Il leur oppose les vieux poètes, dont les vers ont une grace naturelle, et qui dédaignent les nouvelles modes pour s'embellir.

On est souvent fort tenté de se placer du côté de Regnier dans cette querelle, quoique la postérité ait prononcé son jugement en faveur de Malherbe. En effet, Malherbe a de grands titres à la gloire. C'est lui qui a ramené la poésie française, d'une manière plus décisive que Regnier, des faux chemins où elle s'etait fourvoyée en imitant par trop servilément les modèles classiques, qui l'a délivrée d'affectation et d'enflure, qui a introduit l'ordre dans la versification. Mais, en même temps, c'est lui qui par ses règles trop pédantiques, a mis des entraves inutiles aux poètes et, disons-le, c'est par lui que le vers français a perdu beaucoup de sa physiognomie fraîche et reçu le caractère froid et prosaïque qu'il a conservé si longtemps après lui.

Si l'on considère les innovations purement linguistiques de Malherbe, on ne saurait ne pas admirer le goût exquis qui l'a guidé. Il n'a pas créé la langue, qui, aprés les écrivains éminents du XVI:e siècle, n'était plus dans un âge de formation, mais il a "mis la dernière main á son éducation" [9]). Il faisait des choix et

---

[8]) Sat IX, vv. 73—78.

[9]) *Lexique des œuvres de Malherbe* par M. Regnier fils. Préface.

des exclusions exécutées avec une sûreté admirable. On pourrait encore ici lui reprocher sa sévérité et sa pédanterie, mais c'était certainement une grande tâche que d'introduire dans la langue l'ordre et l'unité. La postérité a approuvé son œuvre de la manière la plus éclatante. On a remarqué que, pendant le temps qui s'est écoulé de Malherbe jusqu'à nos jours, la langue n'a pas subi de plus grandes altérations que pendant l'espace de trente ans qui s'est écoulé entre la publication des Essays de Montaigne et celle des poésies de Malherbe. Et nous ne croyons pas exagérer la gloire de Malherbe en disant que la langue francaise lui doit, en grande partie, la clarté et la netteté qui l'ont fait tant admirer.

L'étude philologique de cette période, qui était d'une influence si définitive sur le développement de la langue française, doit naturellement être des plus intéressantes. C'est pourquoi nous avons cru qu'il vaudrait la peine de faire une étude grammaticale sur la langue de Regnier. Nous avons pensé que Regnier offrirait un grand intérêt non moins pour le philologue que pour celui qui s'occupe de l'histoire littéraire. Surtout nous avons cru que, pour bien apprécier la réforme de Malherbe, considérée sous un point de vue purement grammatical, il serait de quelque importance de connaître la langue de Regnier. Nous avons cru de même qu'il ne serait pas sans intérêt de regarder de près la versification de Regnier et de la comparer à celle de Malherbe. Dans cette conviction, nous avons entrepris d'éplucher ses œuvres, et c'est le résultat de nos recherches que nous allons mettre sous les yeux du lecteur. Comme on le verra, nous avons toujours dans nos ob-

servations sur l'usage syntaxique de Regnier cherché des parallèles dans Malherbe. Ici, le Lexique de la langue de Malherbe, nouvellement publié par M. Ad. Regnier fils, nous a été d'une grande utilité.

Dans l'impossibilité où nous étions de faire une comparaison des éditions originales des œuvres de Regnier — ce qui aurait été à désirer, vu l'importance qu'a pour le philologue l'ortographe primitive — nous étions obligé de fonder nos observations sur les éditions qui étaient à notre portée, à savoir l'excellente édition de Viollet le Duc (Paris, Jannet 1853) et celle de M. Prosper Poitevin (Paris, Delahays 1860), dont la première surtout nous paraît être rédigée avec un soin particulier.

I. Substantif.

Articles.

L'usage syntaxique des articles a subi de grands changements pendant les différentes phases de la langue française. Dans l'ancien français, l'article est d'un usage beaucoup moins étendu que dans la langue moderne, qui a même sous ce rapport dépassé les autres langues romanes. Dans le français, on a de plus en plus senti le besoin de déterminer, d'individualiser, rôle qui, dans toutes les langues qui ont passé à un état analytique, a été attribué aux articles. Cette transition à l'usage moderne ne s'est pas effectué, comme on le pense bien, tout d'un coup. Dans le seizième siècle, époque où en général la lutte entre la langue nouvelle et l'ancienne est regardée comme déjà finie, l'usage de l'article est moins fréquent que de nos jours.

Si nous passons à examiner l'usage de l'article, tel qu'il se présente dans Regnier devant les différentes classes de noms, nous aurons d'abord à nous occuper avec l'usage de l'article devant les *noms propres*. De même que les autres écrivains de la dernière moitié du seizième siècle, Regnier emploie en général l'article devant les noms de pays, de fleuves et de montagnes: Cependant il y des cas, où l'il omet.

Dans les exemples suivants, l'article est supprimé devant les noms de pays, où l'usage moderne l'aurait exigé:

La grandeur de France Ne pouvoit succomber souz une autre vaillance Sat. I, 3. — Ces esprits bossus qui veulent qu'on les croye en droite ligne yssus Des sept sages de Grece Sat. VI, 67. — Savoye qui plus bas ne pend qu'à un filet Sat. X, 194. — Si j'eusse esté sur la mer de Levant ib. 305. — Sainc Marc s'habilla des enseignes de Trace ib. 307. — Je voyois aux rives d'Orient que l'Aurore . . faisoit voir toutes choses Sat. XI, 368. — Le soleil sousriant Blanchissoit de clairté les peuples d'Orient Ep. I, 2. — Les champs de Poictou d'une part s'élevaient ib. 50. — Sur les flancs d'Austriche et d'Allemagne De Turcs et de turbans enjonche la campagne ib. 175. — Elle (l'Aurore) esmaille de fleurs les portes d'Orient [1]). Dial. 284.

Les noms de fleuves ne présentent à l'égard de l'article aucune différence de l'usage moderne.

Les bords du Tibre Sat. VI, 3. — La rivière d'Oise Sat. XV, 61. — Du Rhin jusqu'en Provence Ep. I, 31. — Je voy courir la Seine à val Ep. III, 74.

Les noms de montagnes se passent le plus souvent de l'article:

Je n'ay comme ce Grec, des dieux grand interprète, Dormy sur Helicon Sat. II, 217. — En vain dessus Parnasse Apollon on appelle Sat. IV, 2. — Ce malheur est venu de quelques jeunes veaux qui . . . Font un bouchon à vin du laurier de Parnasse, ib. 138. — Il semble . . . qu'ils ont entassé Osse sur Pélion Sat. X, 178 — Ces divins esprits qui des eaux d'Heliçon ont leurs sens abreuvez Sat. IX, 85. — Les délices de Pinde Sonnet p. 310. — Superbe honneur de Pinde Sonnet p. 311.

En allant examiner l'emploi que Regnier fait de l'article devant les *substantifs communs*, nous remar-

[1]) L'article est souvent exprimé devant les noms de pays; voir Sat. II, 59; III, 170; X, 53, 144, 400; Ep. I, 174. etc. — Une seule fois, évidemment pour satisfaire aux exigeances du vers, Regnier a mis l'article après la préposition en: *Passerat fut un Dieu sour humaine semblemce Qui vid naistre et mourir les muses en la France.* Sonnet p. 311. (Ed. d. Viollet le Duc).

querons tout d'abord que nous avons trouvé, sous ce rapport, une grande conformité entre lui et les auteurs qui le précédaient. Ronsard avait donné à ses disciples le conseil de ne pas oublier l'article, mais ils péchaient bien souvent contre cette règle. Du Bellay tient le même langage, et plus tard Malherbe [1]) blâme Des Portes d'avoir omis l'article. Mais en examinant les œuvres du grand réformateur, on trouvera que, dans ce cas comme dans bien d'autres, il ne suit pas toujours les règles qu'il a lui-même données.

Premièrement, il se présente, quant à l'usage de l'article devant les substantifs communs, cette différence entre le seizieme siecle et le temps présent, que ceux-ci pris dans uns sens général et de totalité rejetaient souvent tout article surtout dans les phrases negatives et dubitatives. Ils se trouvent alors dans la même situation qu'ont conservée encore les particules explétives *pas* et *point* et le pronom *personne*, originairement véritables substantifs, qui par un usage fréquent ont perdu leur caractère primitif. L'usage dont nous avons fait mention se trouve aussi dans Regnier, où l'on rencontre le plus souvent le substantif mis sans article après les locutions *il n'est*, *n'est* et accompagné d'une proposition adjective.

N'a jamais esté Homme qu'on ait veu vivre en pleine liberté, Sat. III, 44 — Il n'est crocheteur ny courtaud de boutique Qui n'estime à vertu son humeur frenetique Sat. V, 238. — N'est homme icy bas Qui soit exempt d'amour non plus que du trespas Sat. VII, 151. — Il n'est plus courtisan de la cour si recreu qu'il n'ait, pour quoiqu'il vaille, un poëte qui etc. Sat. X, 122. — Et n'est blanc en Espagne à qui ce cormoran Ne fasse renier la loi d'Alcoran Sat. ib. 149. — Je scay bien qu'il

[1]) V. Lexique des Oeuvres de Malherbe, Paris 1869; p. XX.

n'est ny soldat ny capitaine . . . qui dans la charité soit plus estropié Sat. XI, 62. — Il n'est si décrepite qui ne trouve (en donnant) couvercle à sa marmite Sat. XIII, 173. — S'il n'est astre esclairant en la nuit solitaire . . . qui ne me soit contraire El. I, 29.

Mais ce n'est pas là toute la différence. On ne sentait pas au seizième siècle le besoin qu'on a aujourd'hui de faire ressortir l'individualité, quand les substantifs étaient placés sous le régime d'un verbe ou d'une préposition ou lorsqu'ils étaient placés comme attributs. L'omission de l'article a le plus souvent lieu, lorsque le substantif se trouve en liaison avec les adverbes comparatifs *comme* et *si*. Cet usage, qui, au reste, n'est pa tout à fait étranger à la littérature moderne, sans toutefois y être d'une grande étendue, se trouve assez souvent dans Regnier. En voici des exemples:

Mais, instruit par le temps, à la fin j'ay connu Que la fidélité n'est pas grande revenu Sat. II, 70. — Encor, après cela, ils (les poëtes) sont enfans des cieux ib. 173. — Car je tien comme luy que le chaud élement . . . Soit le mesme qui rend le poëte ardent et chaud, Suject à ses plaisirs, de courage si haut Qu'il mesprise le peuple Sat. V, 96. — Quand les crocheteurs seront poëtes fameux Alors sans me fascher je parleray comme eux Sat. IX, 30. — A si beau dessein défaillant la matière, Je fus enfin contraint de ronger ma litière Sat. X, 275 — Toujours à nouveaux maux naissent nouvelles peines Sat. XI, 2. — La bourse desliant je mis piece sur table ib. 22. — C'estoit du bon temps que la haine et l'envie par crimes supposez n'attentoient à la vie Sat. XII, 6. — Par arrest du ciél qui haist l'hypocrisie Sat. XIII, 45. — Ne t'enquiers curieux s'ils sont hommes ou bestes Sat. XIV, 68. — Ce prince ainsi qu'un Mars en armes glorieux . . . sembloit . . . comme foudre jeter la peur dans les armées Ep. I, 48. — Tes fils se mireront en si belles despoüilles Ep. I, 179. — Encor que . . . je ne pusse croire . . . qu'il soit possible en, si grande beaute, Qu'avec la douceur loge la cruauté El. I, 39. — Après si bel

effet d'une si belle flâme ib. 86. — Non, non, il n'en (des dieux) point; ce sont contes frivoles. El. III, 34. — Au moins souvenez vous que . . . je n'eus assez d'haleine à si grande exercice, Que je ne suis chasseur jadis tant approuve El. IV, 154. — En si beau sujet El. V, 38. — Et me voulant contraindre en si grande rigueur ib. 55. — Tardive connaissance à si prompte fureur! Dial. 144. — Vous sçavez que j'ay pension, Et que l'on a prétension, Soit par sottise, ou par malice, Embarrassant le bénéfice, Me rendre, en me torchant le bec, Le ventre creux comme un rebec Ep. III. 5.

L'usage de l'article devant les noms de matière ne donnant point lieu à des remarques, nous allons considérer l'emploi de l'article devant *les substantifs abstraits.* Si l'on considère que ceux-ci expriment une qualité, qui, étant une et invariable, ne peut se présenter par individus, on conviendra qu'ils n'ont pas besoin de prendre l'article, toutes les fois qu'ils sont pris dans cette signification vague et indéfinie. L'usage avait donc raison de supprimer, dans ce cas, l'article devant eux, et cette suppression se trouve aussi dans les auteurs du seizième siècle. Voici quelques exemples que nous en offre Regnier:

La douce nature fait voir . . . que vertu n'est pas morte en tous les courtisans Sat. II, 6. — En vain me retirant enclos en une estude Penseroy-je laisser le joug de servitude Sat. III, 45. — Quand le mary de Rhée, au siecle d'innocence, Gouvernoit le monde en son enfance Sat. VI, 121. — Ils guidoient la jeunesse au chemin de vertu Sat. X, 154. — Qui sçait vivre icy bas n'a jamais pauvreté Sat. XIII, 163.

Les substantifs *amour*, *fortune*, *nature* et *paradis*, qui dans les auteurs précédents du seizième siècle paraissaient presque toujours sans article, le rejettent souvent dans Regnier aussi.

Sçachant bien que fortune est ainsi qu'une louve Sat. II, 83. — C'est l'arrest de nature Sat. III, 49. — Monstrer comme amour fait les bonnes maisons ib. 132. — En vain par le

(Apollon) veiller on acquiert du sçavoir Si fortune s'en mocque Sat. IV, 4. — Nature ne peut pas l'âge en l'âge confondre Sat V, 121. — Pour oracle on tiendra ceste croyance folle . . . Que nostre ame s'envole en paradis tout droit Sat. VI, 176. — Ell relevera sa grace avec des artifices Qui dans l'estat d'Amour la sçauront maintenir Sat. VII, 55. — Elle aura du crédit en l'empire d'Amours ib. 60. — Estrange providence et prudente methode De nature qui sert un chacun à sa mode ib. 94. — Portez une lanterne aux cachots de nature Sat. IX, 153. — Deschiffrez les secrets de nature et des cieux ib. 159. — Prend la clef de nature Sat. X, 136. — Mais non, venons à luy . . . dont les beaux discours plaisamment estourdis Feroient crever de rire un sainct de paradis ib., 146. — Ils sont trop obligez au secret de nature Sat. XIII. 137. — Est-ce là le chemin pour gagner paradis ib. 292. — Nature se maintient pour estre variable Ep. III, 133. — Quand, malgré que j'en aye, amour me le découvre El. II, 46. — Aux soupçons d'amour trop simple est sa malice ib. 50. — Fortune aime un audacieux Stances p. 285; Sat. VII, 118, 123, 160; Ep. II, 68; Dial. 259, 278.

Outre les substantifs, il y avait au seizième siècle quelques adjectifs pronominaux qui différemment de l'usage moderne pouvaient rejeter les articles. C'étaient *même* et *tout*, qui pouvaient se passer de l'article défini, *autre* et *tel*, devant lesquels on pouvait supprimer l'article indéfini. Le même usage se trouve dans Regnier. La suppression de l'article se rencontre ici surtout devant *même* et *autre* [3]). Nous avons rassemblé les exemples suivants:

Pour un mesme fait, de même intelligence, L'un est justicié, l'autre aura recompense Sat. III, 82. — (Nostre vertu) met à

---

[3]) Nous avons trouvé deux passages où l'article défini est omis avant le nombre ordinal *premier: Cependant qu'en trois mots je te feray scavoir, Où premier à mon dam ce fascheux me put voir* Sat. VIII, 48. — *Les champs de Poictou sembloient s'honorer d'avoir premiers chanté sa première victoire* Ep. I, 52. — Malherbe corrige Des Portes dans un passage où il n'y a pas d'article avant *premier* Voir Oeuvres de Malherbe, éd. de *M. Lalanne* IV, 265.

mesme prix les sages et les sots Sat. V, 232. — Mettre à même taux le noble et le coquin Sat. XV, 152. — Mesme doute également assaut nostre esprit Sat. XVI, 33. — Son œil et son cœur parlent de mesme sorte Ep. II, 121. — De mesme affection la voir estre touchée El. IV, 94. — Moy, qu'un devoir égal à mesme soin invite, Je m'approche de luy Dial. 217. — Ils ont mesme dessein, mesme amour, mesme envie ib. 330.

Je ne suis d'avis de . . . conduire en autre mer mon navire III, 74. — Mon maistre peut autant qu'autre prince ib. 163. — Le paysant d'autre soin se sent l'âme embrasée IX, 209. — Si, trompant ton roy, tu cours autre fortune, Tu trouveras, ingrat, toute chose importune Ep. I, 183. — Devant que mourir d'une et d'autre sorte El. I, 109. — J'ay donc leu d'autre main ses lettres contrefaites El. II, 21. — Pendant qu'en autre lieu, sans femmes et sans bruit, Sous prétexte d'affaire elle passe la nuict ib. 27. — Autre que Jupiter n'en peut estre jaloux El. IV, 68.

On a beau se charger de telle marchandise VI, 213.

Regnier met très-souvent l'article indéfini avant le pronom *chacun*. Comme cet usage était fréquent et durait pendant tout le dix-septième siècle, nous n'en donnerons qu'un petit nombre d'exemples:

Un chacun le fuit comme un reprouvé Sat. II, 54. — Les hommes . . . accusent un chacun des maux qui sont en eux Sat. VII, 4. — Un chacun a son vice. Sat. XV, 146. — Quant à moy, je conseille qu'un chacun s'excuse à la pareille ib. 134. — Un chacun en son sens selon son choix abonde Sat. XIV, 167 [1]).

Avant de quitter nos remarques sur l'emploi de l'article dans Regnier, nous dirons quelques mots sur la répétition de l'article. S'il y a plusieurs substantifs

---

[1]) Il y a dans Regnier un endroit où le pronom *autrui* est précédé de l'article défini. Il désigne alors *le bien d'autrui*, signification conservée jusqu'à nos jours dans quelques termes de chancellerie: *Or les moins vicieux méritent des louanges Qui sans prendre l'autrui, vivent en bon chretien* Sat. XII, 111. — Malherbe s'est deux fois servi de ce mot-là dans la même signification.

rangés les uns après les autres, liés ou non par la conjonction *et*, Regnier répète en général l'article devant chacun d'eux. Nous n'avons trouvé qu'un exemple de l'emploi d'un seul article devant plusieurs substantifs, usage qui plus tard fut approuvé par Vaugelas mais condamné par l'académie.

Il faut, perdant le jour, esprit, sens et vigueur, Mourir comme Enguerrand ou comme Jacques Cœur Sat. XVI, 86 [5]).

Genre du substantif.

Quant au genre des substantifs, la langue de Regnier n'offre pas de grandes différences de l'usage moderne. Cependant, il y en a quelques-uns dont le genre n'est pas encore déterminé et qui peuvent être tantôt masculins tantôt féminins. En voici la liste:

Amour est au singulier du genre masculin et féminin, mais plus souvent féminin que masculin.

Masc. Prouver qu'un grand amour n'est suject à la loy Sat. III, 128. — J'aime un amour facile et de peu de défense Ep. II. 42. — Un amour violent aux raisons ne s'amuse El. II, 102.

Fém. Sans parler de moy que toute amour emporte Sat. VII, 137. — Ayant démenty ton amour naturelle Ep. I, 155. — Toute amour a bon goût pourveu qu'elle récrée Ep. II, 45. — De la fine d'une amour l'autre naît plus parfaite ib. 137. — Mon amour satisfaicte aime ton impuissance El. IV, 117. — Changement bein estrange en une amour si belle El. V, 25. — J'aperceus, mais trop tard, mon amour véhémente Dial. 145. Ep. II, 118, El. IV, 50, Sonnet p. 320 [6]).

Carosse est masculin et féminin [7]).

---

[5]) On trouve chez Malherbe deux exemples de cet usage. V. Lexique de Malherbe p. XVII.

[6]) Au pluriel, *amour* est, comme de nos jours, féminin. V. Sat. VII, 44; XIII, 282; El. I, 93.

[7]) L'incertitude du genre de ce mot est aussi observée dans Malherbe. V. Lexique de Malherbe.

Et sera jusqu'au cuir ton carosse doré Sat. XVI, 78. — Toujours d'un vallet ta carosse est suivie. El. II, 179.

Dent se rencontre une fois comme masculin, comme il l'était dans l'ancien français:

Trois dents de mort, pliez en du parchemin vierge Sat. XI, 138.

Evesché est une fois employé comme féminin:

Que me sert de m'asseoir le premier à la table . . . Si le faix léger d'une double évesché, Me rendant moins content, me rend plus empesché, Sat. III, 175.

Guide est féminin dans le titre d'un livre dont Regnier fait mention:

Elle lit sainct Bernard, la Guide des Pescheurs Sat. XIII, 20.

Exemple s'emploie comme féminin même dans son acception propre:

Pour exemple parfaite, ils n'ont que l'apparence V, 169. — J'oy . . . Dire que ceste exemple est fort mal assortie Sat. X, 315.

Idole est du genre commun:

L'honneur estropié, languissant et perclus N'est plus rien qu'un idole en qui l'on ne croit plus Sat. III, 147. — Pourquoy perdez vous la parole, Aussitost que vous rencontrez Celle que vous idolatrez Devenant vouz mesme une idole Stances p. 283. — Puis on adorera ceste menteuse idole! Sat. VI, 169.

Oeuvre est deux fois employé comme masculin:

Il faut faire de mesme un œuvre entreprenant Sat. I, 93. — Alors rajeunissant de ses faicts, Tes désirs et tes vœux en ses œuvres parfaicts, Tu ressentes d'ardeur ta vieillesse eschauffée Ep. I, 250.

Risque est féminin dans un endroit:

La risque m'en fasche Ep. II, 79 [8]).

---

[8]) Dans l'édition de 1642 des œuvres de Regnier on a mis *le risque*. Ce mot est féminin dans Malherbe.

Cas.

Il y a dans le français quelques verbes qui ont conservé l'usage, tiré du latin, de prendre un double accusatif, l'un désignant le régime direct, l'autre un attribut se rapportant à ce dernier. Cependant le régime attributif est quelque fois remplacé par un cas prépositionel. Il se trouve aussi des verbes où toutes les deux expressions sont en usage l'une à côté de l'autre. A cette dernière classe appartiennent des verbes tels que *estimer, juger* [9]). Ces verbes s'emploient à présent avec la préposition *pour,* tandisque dans l'ancien français on faisait usage aussi de la préposition *à.* C'est de cet usage, à présent vieilli, que nous avons trouvé quelques exemples dans Regnier:

Ils (les poètes) accusent les grands, le ciel et la fortune Qui ... Tiennent [1]) à mal d'esprit leurs chansons indiscrettes IV, 149. — Il n'est crocheteur ... Qui n'estime [2]) à vertu l'art où sa main s'aplique V, 238. — (Les Flamands) tiennent [3]) à grand heur de ce que tes ancestres ... furent jadis leurs maistres VI, 13.

---

[9]) *V. Diez:* Grammatik der Romanischen Sprachen III, 115. — *Mätzner:* Syntax der neufranzösichen Sprache, I, 193.

[1]) Après le verbe *tenir* la préposition *à* s'est maintenue, dans quelques expressions, jusqu'a nos jours p. ex. *tenir à propos, à honneur, à injure,* mais, du temps de Regnier, la préposition *à* paraît avoir été plus fréquent qu'aujourd'hui. — Au reste, il se trouve dans Regnier d'autres constructions aussi: *Pour oracle on tiendra cette croyance folle* Sat. VI, 170. — *Je tiens un homme fou qui quitte le rivage* Ep. II, 102.

[2]) Aprés *estimer,* on trouve aussi les deux accusatifs: *C'est des amoureux la régle universelle De deférer si fort à leur affection, Qu'ils estiment honneur leur folle passion* XII, 64.

[3]) Ici, comme on l'observera, tous les deux accusatifs sont changés en des cas prépositionels, construction qui ne peut guère avoir résulté que d'une inattention de l'auteur.

— M'esgayant en mon mal, comme un mélancolique, Qui répute à vertu son humeur frenctique VII, 170. — Aussi comme à vertu j'estime ce deffaut ib. 172. — L'eschine j'allongeois comme un asne rétif, Minutant me sauver de ceste tirannie. Il le juge à respect VIII, 90. — Estimant que ton cœur, par douceur diverty, Tiendroit ses lachetez à quelque conscience El. II, 5.

II. Adjectif.

Pour ce qui est de l'accord de l'adjectif *grand*, nous remarquerons qu'il semble quelquefois ne pas s'accorder en genre avec un substantif féminin. Ce n'est pourtant là qu'un reste de l'ancienne langue, où tous les adjectifs, dérivant des adjectifs latins qui avaient la même terminaison pour le masculin et pour le féminin, s'écrivaient sans *e* muet au féminin. Cet usage s'est montré plus ténace pour l'adjectif *grand*[4]) que pour les autres. On sait qu'il s'est même conservé jusqu'à nos jours dans quelques expressions où l'e muet est remplacé par un apostrophe. Dans Regnier, nous trouvons l'adjectif *grand* sans e muet, ainsi que sans apostrophe, dans les expressions *grand mere* (III, 239) *grand peine* (II, 203; IX, 192; El. V, 60) *grand peur* (XI, 86; El. II, 94): L'*e* muet manque aussi dans quelques autres cas, mais il est alors remplacé par l'apostrophe:

S'enrichir de bonne heur est grand'sagesse XIII, 169. — Je fuy plus que la mort l'amour d'une grand' dame Ep. II, 53.

Au seizième siècle, le mot *tout* pris dans le sens de *entièrement* était en général variable, c'est à dire, on employait l'adjectif au lieu de l'adverbe. Cependant,.

---

[4]) Une seule fois, nous avons observé que l'é féminin manque dans un autre adjectif C'est l'adjectif *fort* dans l'expression *eau fort: Le mercure et l'eau fort me sont à contrecoeur.* Ep. II, 87.

il paraît qu'on a commencé déjà de bonne heure à faire de l'adjectif *tout* un adverbe, toutes les fois qu'il modifiait un adjectif masculin pluriel. C'est ce qui résulte des exemples que nous avons trouvé dans Regnier. *Tout* est même dans ce cas plus souvent invariable que variable.

Les coeurs les plus glacez sont tous bruslans de flame VII, 146. — Ils disent librement . . . Qu'eux tous seuls du bien dire ont trouvé la méthode IX, 53. — (Les censeurs de Socrate) tous sages qu'ils sont, font les fautes plus lourdes X, 20. — Et, comme eux, tous sanglans en ces doctes alarmes, La fureur aveuglée en main leur mit des armes ib. 395. — Maints rubis balez, tous rougissants de vin, Monstroient un *hac itur* à la pomme de pin ib. 157.

Que font tous ces vaillans . . . qui tout transparens de claire renommée, Dressent cent fois le jour en discours une armée VI, 222. — De leurs vers tout divins la grace est naturelle IX, 86. — Je vais le grand chemin que mon oncle m'apprit, Laissant là ces docteurs que les muses instruisent En des arts tout nouveaux ib. 98. — Par ces plaisirs d'amour tout confits en délices El. II, 177. — Ces fleuves sont encor tout enflez de leurs larmes Dial. 37. — Ces bergers, navrez, sans vigueur et sans armes, Tout moites de leur sang, comme moy de mes larmes, ib. 102.

Si un substantif, précédé de l'article défini, est placé devant le superlatif qui doit le modifier, Regnier, ainsi que les auteurs contemporains, se dispense souvent de répéter l'article défini devant le superlatif. Cet usage ne fut pas approuvé par Malherbe. La répétition, qu'il appelle une "règle infaillible", lui parut nécessaire et il blâmait plusieurs fois Des Portes d'avoir péché contre cette règle. Plus tard, Vaugelas et l'académie furent du même avis que Malherbe, et l'omission de l'article a été regardée depuis comme une faute ou tout au plus comme une licence poétique.

Mais ce dont je me deuls est bien une autre chose Qui fait que l'œil humain . . . s'abandonne aux soucis plus cuisans VI, 59. — (L'honneur) Qui nous oste la vie et les plaisirs plus doux ib. 88. — (Amour) juge par l'esprit . . . Des points plus accomplis que peut avoir le corps VII, 120. — (Les censeurs de Socrate) tous sages qu'ils sont, font les fautes plus lourdes X, 20. — Estant là, je furette aux recoins plus cachez XI, 175. — Vous estes ... d'un regard si doux, Que la beauté plus grande est laide auprès de vous XIII, 80. — Encor si le transport dont mon ame est saisi, Avoit quelque respect durant ma frenesie Qu'il se reglât selon les lieux moins importans, j'aurois etc. XV, 31. — L'amour, flamboyant entre mille estincelles, Semble un amas brillant des estoiles plus belles Dial. 314.

A l'égard de la *place* que l'adjectif attributif doit occuper relativement au substantif qu'il modifie, la langue était, au moins en poésie, du temps de Regnier un peu plus libre que la langue moderne. Témoin les exemples suivants, que nous avons rencontrés dans Regnier, et auxquels nous pourrions facilement ajouter des semblables, tirés d'autres écrivains du temps, même de Malherbe.

Aussi qu'importe-il de mal ou de bien faire, Si de nos actions un juge volontaire, Selon ses appétits, les décide, et les rend Dignes de recompense ou d'un supplice grand V, 176. — En cela l'on cognait que la nature est sage, Que voyant le deffaux du fœminin ouvrage . . . L'anima d'un esprit et vif et desguisé VII, 62. — Comment! il nous faut donq' pour faire une œuvre grande . . . Parler comme à Sainct-Jean parlent le crocheteurs IX, 29. — De sa vertu propre aux malheurs faire obstacle, Je n'ay point veu de sots avoir fait ce miracle XIV, 67. — Le mont qui partage D'avecques l'espagnol le français heritage . . . Monstroit son front pointu de neiges blanchissant Ep. I, 32. — Là Paris délivré de l'espagnole main, Se deschargeoit le col de son joug inhumain ib. 58. — Les oiseaux perchez en leur feuilleux séjour Ep. I, 5. — Fais qu'il (le roy) soit des meschans l'effroy et des bons l'asseuré réfuge Hymne p. 318.

On rencontre quelque fois dans Regnier des adjectifs qui font le même office, que font dans la langue moderne les adverbes correspondants. L'adjectif se met alors comme un modificatif du sujet ou du régime direct [5]), mais par sa signification il s'attache de préférence au verbe et dénonce la manière dont se passe l'action. Cette construction nous semble d'autant plus digne d'observation, que le français, l'ancien aussi bien que le moderne, n'aime pas cet emploi de l'adjectif [6]). Cependant, il parait avoir été en usage au seizième siècle. Malherbe blâme Des Portes d'en avoir usé, ce qui ne l'a pas empêché de l'employer lui-même. On pourrait le regarder comme dérivant du latin ou de l'italien, où il a été, de tout temps, d'un plus fréquent usage que dans le français.

De là, sans vous laisser, importuns ils (les poètes) vous suivent II, 135. — Ce n'est pas que je croye . . . que ces rimasseurs, pour feindre une abondance, N'approuvent impuissans une fausse semence II, 28. — Je ne sçaurois flatter, et ne sçay point comment Il faut se taire accort, ou parler faussement III, 100. — Tout courtois il me suit X, 45. — A tout ce qu'on disoit doucet je m'accordois ib. 346. — (Mon père) m'apprenoit

---

[5]) Le passage suivant offre un exemple où l'adjectif qui remplace l'averbe se rapporte même à un cas prépositionel: *J'imite les Romains encore jeunes d'ans, A qui l'on permettoit d'accuser impudans Les plus vieux de l'estat* Sat. I, 106.

[6]) V. *Diez:* Grammatik der Romanischen Sprachen III, p. 9. On sait que l'adjectif est de rigueur, lorsqu'il s'agit d'exprimer l'idée de *solus, primus, ultimus* des latins. Cette règle n'était pas, du temps de Regnier, sans exceptions. Nons citons pour preuve la phrase suivante, où l'adjectif et l'adverbe sont employés indifféremment: *Je pense quant à moy que cet homme fust yvre Qui changea le premier l'usage de son vivre, Et rangeant souz des lois les hommes escartez, Bastit premierement et villes et citez* VI, 97.

doucement et le mal et le bien, Afin . . . qu'aux despens d'au trui sage je m'enseignasse XII, 90. — De mesme les esprits débonnaires et doux Se façonnent prudents par l'exemple des fous ib. 100. — Tel vous rit de jour qui toute nuit souspire, Et se plaint de son mal, d'autant plus véhément, Que vos yeux sans dessein le font innocemment XIII, 271. — Ne t'enquiers curieux, s'il sont hommes ou bestes XVI, 68.

III. Pronoms.

Pronoms personels.

La suppression des pronoms personnels, placés comme sujets de la proposition, n'est pas chose rare dans Regnier. On en trouve chez lui une foule d'exemples, que nous avons pris la peine de rassembler ci-dessous. Cependant on ne saurait ne pas remarquer combien, pendant le cours du seizième siècle, cet usage s'est restreint. La raison en est évidente. Les terminaisons verbales devenant de plus en plus insuffisantes pour distinguer les différentes personnes du verbe, il fallait les marquer d'une autre manière, et on eut alors naturellement recours aux pronoms personnels.

Cepandant sans souliers, ceinture, ny cordon L'œil farouche et troublé, l'esprit à l'abandon, Vous viennent accoster comme personnes yvres, Et disent pour bonjour: Monsieur, je fais des livres Sat. II, 129. — Loin de l'ambition la raison me commande, Et ne pretends avoir autre chose sinon Qu'un simple benefice, et quelque peu de nom Sat. III, 182. — Et comme sans esprit ma grand mere me vit, Sans m'en dire autre chose, au pied me l'escrivit ib. 240. — Puis, la force me manque, et n'ay le jugement de conduire ma barque en ce ravissement Sat. VII, 26. — Ainsi de toute femme . . . quelque chose m'en plaist, Et ne sçay point comment, ny pourqnoy, ny que c'est ib. 128. — Lors se tournant vers moy, M'accolle à tours de bras Sat. VIII, 141. — En cela l'on cognoist que la nature est sage, Que voyant les deffaux du fœminin ouvrage, Qu'il seroit, sans respect, des hommes mesprisé, L'anima d'un esprit,, et vif, et des-

guisé Sat. VII, 64. — Aussi leur bien ne sert qu'à monstrer leur deffaut, Et semblent se baigner quand on chante tout haut etc. Sat. X, 26. — On apporte la nappe et met-on le couvert; Et suis parmy ces gens comme un homme sans vert ib. 106. — De vous dire son nom, il ne garit de rien, Et vous jure au surplus qu'il est homme de bien ib. 50. — Si je n'eusse veu qu'étiez un financier XI, 87. — On dit que le grand peintre, ayant fait un ouvrage, Des jugemens d'autrui tiroit cest avantage, Que selon qu'il jugeoit qu'ils estoient vrais ou faux, Docile à son profit, réformoit ses défaux Sat. XII, 1. — Si mon péché fut grand, ma repentance est grande; Et voy . . . Que j'eusse moins failly, si j'eusse moins aimé El. II, 187. — Mon cœur, commes mes yeux, s'ouvrent à la repentance, Et me hay tellement que je m'en fais horreur Sonnet I. — Sat. IX, 214; X, 384; XI, 28, 36, 279; XII, 87.

Si comme nous venons de le voir, l'omission des pronoms personnels sujets est d'un assez fréquent usage dans Regnier, il n'en est pas ainsi de l'omission des mêmes pronoms placés comme régimes directs; ce qui doit étonner, vu que cette omission jouissait d'une grande faveur dans les auteurs de l'école de Ronsard [7]) et qu'elle se trouve souvent dans les auteurs contemporains [8]). Dans Regnier, nous n'avons trouvé que deux passages où cette suppression a lieu.

Il semble qu'on luy (la jeunesse) doit permettre davantage Aussi que les vertus fleurissent en cest age, Qu'on doit laisser meurir sans beaucoup de rigueur Sat. I, 112. — Je sens d'un sage feu mon esprit enflammer Sat. VII, 87.

Pour ce qui concerne l'ordre dans lequel les pronoms personels doivent se suivre dans la phrase, l'usage établi aujourd'hui semble déjà fixé. Une seule fois Reg-

---

[7]) V. *Lidforss: Observations sur l'usage syntaxique de Ronsard et de ses contemporains.* Lund 1865.

[8]) Dans Malherbe l'omission du régime direct d'un verbe réfléchi est frequent. V. *Lexique de Malherbe* p. XXVIII.

nier s'est permis de mettre le régime direct *le* avant le régime indirect *vous*, construction qui ne fut pas approuvée pau Vaugelas et l'académie [9]).

Tel s'en vient plaindre à moy qui n'ose le vous dire Sat. XIII, 269.

Le pronom personel *il* est quelque fois dans Regnier mis comme l'antécédent du pronom rélatif *qui* [1]):

Le monsieur, son pédant à son aide reclame, Pour soudre l'argument; quand d'un sçavant parler Il est qui fait la mouë aux chimeres en l'air Sat. X, 366. — Je trouve qu'en ce monde il est sot qui se fie ib. 416. — Mandit soit-il, m'amour, qui le fera Sat. XI, 228. — Sçachant qu'injustement il se plaint de l'orage, Qui remontant sur mer fait un second naufrage El. V, 14.

De même que les auteurs de l'ecole de Ronsard [2]), Regnier emploie le pronom *il* et les particules pronominales *en*, *y* d'une manière redondante.

Je creu qu'il me falloit d'une mauvaise affaire, En prendre seulement ce qui m'en pouvoit plaire Sat. X, 111. — Jean, mon mary, monsieur, il est apoticaire Sat. XI, 90. — Qui fait une follie, il la doit faire entiere ib. 277. — Qui me blasme aujourd'hui, demain il me louera Sat. XV, 111. — Puis dessus le papier mes caprices je rime, Dedans une satyre où, d'un œil doux-amer Tout le monde s'y voit, et ne s'y sent nommer Sat. XII, 118. — Qui se contraint au monde, il ne vit qu'en torture Sat. XV, 137. — Ainsi conséquemment de tout dont je t'offense, Et dont je ne m'attens d'en faire pénitence ib. 185.

Quant au pronom réfléchi *soi*, nous nous bornerons à remarquer que Regnier, ainsi que les auteurs du dixhuitième siècle [3]), donne un dementi formel á la règle

---

[9]) *Observations de l'Academie françoise sur les Remarques de M. de Vaugelas*, La Haye 1705 I. p. 56.

[1]) V. *Mätzner* o. c. II, p. 222.

[2]) *V. Lidforss* o. c.

[3]) *V. Bescherelle: Grammaire Nationale*, 11:e édition, Paris 1862 p. 372.

des grammairiens, que *soi* ne s'emploie qu'avec un sujet indéterminé.

La terre de soy le froment rapportoit Sat. VI, 123. — (Leurs vers) sont la parfaicte beauté, Qui contente de soy, laisse la nouveauté Sat. IX, 87. — L'amant juge sa dame un chef d'œuvre icy bas, Encore qu'elle n'ait sur soy rien qui soit d'elle ib. 185.

Pronoms démonstratifs.

Avant d'entrer dans les observations auxquels l'usage syntaxique de ces pronoms donne lieu, citons d'abord quelques formes à présent vieillies, dont Regnier fait usage. Ce sont: *cil* (Sat. VI, 84, 186) *c'estui-ci* (XI, 291) *cettui-ci* (VIII, 209), dont le premier est blâmé par Malherbe [4]) et le dernier se trouve encor chez lui et même dans les auteurs posterieurs à lui.

La prétendue règle [5]) que *celui-ci* et *celui-là* ne doivent pas être immédiatement suivis du pronom relatif *qui* n'est point observée par Regnier, comme nous allons le voir par les exemples qui suivent.

Il est vray que ceux-là qui n'ont pas tant d'esprit, Peuvent mettre en papier leur dire par escrit Sat. III, 151. — Or, entre tous ceux-là qui se mirent à table, Il n'en estoit pas un qui ne fust remarquable Sat. X, 279. — Mais que serviroit-il maintenant de prétendre S'amender par ceux-là qui nous viennent reprendre XII, 10. — L'honneur . . . ne sert plus de rien, sinon d'un peu d'excuse, Et de sot entretien pour ceux-là qu'on amuse XIII, 101. — Des hommes tout ainsi je ne puis recognoiste Les grands, mais bien ceux-là qui méritent de l'être Sat. XIV, 40.

---

[4]) *V. Lexique de Malherbe.*

[5]) *V. Mätzner* o. c. I, p. 23. — *Bescherelle* o. c. p. 402. — Il est sans doute beaucoup plus rare de trouver *celui-ci* ou *celui-là* suivis de la préposition *de* comme dans quelques exemples de Regnier: *Sa bouche est grosse et torte, et semble en son porfil Celle-là d'Alizon, qui, retordant du fil, Fuit la mouë aux passans* Sat. X, 161. — Sat. XII, 56; XVI, 82.

Le pronom *ce* se rencontre dans Regnier comme le régime direct d'un verbe sans se rapporter à un pronom relatif. Cette façon de parler, blâmée par Vaugelas et l'académie, [6]) s'est conservée dans le langage de chancellerie [7]).

Ce n'est, ce dira-t'on, qu'un poëte à la douzaine Sat. IV, 110. — Monsieur, je ne m'entends à la chicannerie, Ce luy-dis-je, feignant l'avoir veu de travers Sat. VIII, 115. — Ce disoit-il Sat. IX, 113. — Ce me respondit-elle Sat. XI, 211. — Ce pensé-je ib. 304.

Pronoms relatifs.

Vu que le pronom *lequel* [8]) était encore, du temps de Regnier, d'un usage tres-restreint, on ne trouvera assurément pas étrange, que le pronom relatif *qui*, lors même qu'il est précédé d'um préposition, se rapporte à des noms signifiant des choses. Cet usage, qui était commun au seizième siècle, s'est conservé longtemps après Regnier, surtout en poésie, où la forme *qui* paraissait moins lourde que *lequel.*

Lors du mien, et du tien, nasquirent les procez, A qui l'argent départ bon ou mauvais succez Sat. VI, 116. — Tout chemin d'acquerir se ferme à la vieillesse, A qui ne reste rien .... que regret espineux d'avoir jadis esté Sat. XIII, 172. — Toutes ces grandeurs après qui l'on abbaye Sat. XVI, 27.

On sait que la langue moderne exige que le pronom relatif *qui* se joigne immédiatement à son antécédent ou que, si le relatif est séparé de son antécedent, cet ordre des mots ne doive donner lieu à aucune équi-

---

[6]) V. *Obss. de l'académie* II, p. 20.

[7]) Malherbe blâme cette tournure; v. *Oeuvres de Malherbe,* IV, 406.

[8]) Ce pronom ne se trouve dans Regnier que quatre fois (Sat. VII, 8; XI, 227; XIII, 155; Dial. 272). Malherbe l'a employé une douzaine de fois.



voque. Du temps de Regnier, on était moins rigoureux sur ce point. Les exemples que nous allons citer, prouveront que le pronom relatif, loin d'être immédiatement précédé de son antécédent, peut en être séparé par beaucoup de mots, ce qui cause parfois un manque de clarté que la langue moderne ne souffrirait point. Malherbe, ami de la clarté de la langue, ne pouvait naturellement souffrir cette amphibologie. Aussi critique-t-il plusieurs fois des tours semblables dans Des Portes, quoiqu'il n'ait pas toujours réussi à éviter lui-même la faute qu'il reprenait en celui-ci.

De ta couronne le miel et la manne abondamment distile, Comme des chesnes vieux aux jours du siècle d'or, Qui renaissant sous toy reverdissent encor Sat. I, 30. — Les puces et les poux et telle autre quenaille Aux plaines d'alentour se mettoient en bataille, Qui le titre disputoient au premier occupant Sat. X, 196. — Un mouchoir et des gands, avecq' ignominie, Ainsi que des larrons pendus en compagnie, Luy pendoient au costé, qui sembloient, en lambeaux, Crier etc. ib. 211. — Homere, et non pas moy, t'en doit la garentie, Qui dedans ses escrits, en des certains effets, Les compare peut-estre aussi mal que je faits ib. 316. — Faites, s'il est possible, un miroir de vostre ame, Qui reçoit tous objets, et tout contant les pert. Sat. XIII, 191. — Seulement au sommeil, j'ay du contentement, Qui la fait voir présente à mes yeux toute nuë Stances p. 279.

Regnier emploie encore, suivant l'ancien usage, les phrases interrogatives indirectes, introduites par *qui*, *que dont*, au lieu d'y substituer, comme fait la langue moderne, une phrase relative en mettant le pronom démonstratif *ce* comme l'antécédent du pronom relatif. Malherbe, quoique blâmant comme un latinisme *que* entres deux verbes [9]) dans un passage de Des Portes, emploie la même construction que Regnier.

---

[9]) V. Oeuvres de Malherbe; t. IV, 408.

Je ne scay qui me rend plus coupable Ou de dire si peu . . . Ou la honte que j'ay d'estre si mal apris Sat. I, 131. — Chacun fait à son sens, dont sa raison s'escrime Sat. V, 5. — On demande que c'est Sat. X, 432. — Voyez que c'est du monde et des choses humaines Sat. XI, 1. — Je demande que c'est ib. 210. — Polyenne pour lors me vint en la pensée, Qui sçeut que vaut la femme en amour offensée ib. 230. — Le blasme d'autrui leur fait ces bons offices, Qu'il leur aprend que c'est de vertus et de vices Sat. XII, 102. — (Macette) Sçait que valent chapelets, grains benits enfilez Sat. XIII, 27. — (Une simple maitresse) Qui ne sçache que c'est que d'estre courtisée . . . et qui ne sçache pas, Apprentive au métier, que valent les appas El. II, 117. — Lisant dans mon cœur que valent vos attraits El. V, 87. — Je ne puis dire seulement Que ma jeunesse est devenuë Stances p. 313.

Lorsque la phrase interrogative indirecte est abrégée, de manière qu'elle ne contient qu'un infinitif avec son regime direct, on trouve le *que* interrogatif même dans la langue moderne dans quelques expressions [1]. Du temps de Regnier, cette construction semble avoir été d'un plus grand usage.

Que l'usure ait trouvé . . . que mordre dessus moy: Tout ceci ne me pèze et l'esprit ne me trouble Sat. VI, 51. — Nostre mélancolie en sçauroit bien que dire Sat. VII, 5. — Sa teste descouverte, où l'on ne sçait que tondre Sat. XI, 157. — Mais après, en cherchant, avoir autant couru . . . Pour retrouver un homme, envers qui la satyre ne trouva que mordre et que redire Sat. XIV, 20. — Las! ainsi je ne sçay que dire, ou que penser. Dial. 323. — Sat. V, 85.

Le pronom relatif *qui que*, se rapporte quelque fois, selon l'usage de l'ancien français, à toute la phrase précédente et non pas à un mot particulier.

Chacun selon son goust s'obstine en son party, Qui fait qu'il n'est plus rien qui ne soit perverty Sat. V, 180. — Selon son appétit le monde se repaist, Qui fait qu'on trouve bon seule-

[1]) *V. Mätzner* o. c. II p. 120.

ment ce qui plaist Sat. IX, 216. — Tout change: qui fist qu'on changea de discours Sat. X, 245. — Aussi qu'au mesme temps voyant cheoir ceste dame, Par je ne scay quel trou je luy vis jusqu'à l'ame, Qui fist . . . Que je prins grand plaisir à me rompre le cou Sat. XI, 145. — Chacun, en riant, en parle à cœur ouvert (Dont je creve de rage) El. II, 161. — Sat. X, 169.

Dans les exemples suivants la répétition du pronom relatif est negligée, ce qui nous a paru remarquable:

Ce malheur est venu de quelques jeunes veaux, Qui mettent à l'encan l'honneur dans les bordeaux; . . . A qui le mal de teste est commun et fatal, Et vont bizarrement en poste en l'hospital Sat. IV, 140. — Toy dont la Providence en merveilles profonde, Planta dessus un rien les fondemens du monde; Et, baillant à chaque estre et corps et mouvemens, Sans matiere donnas la forme aux élémens Poème sacré.

Pronoms indéfinis.

La forme absolue *chacun* est dans Regnier deux fois jointe à un substantif. Malherbe blâme plusieurs fois cet emploi de chacun dans Des Portes [2]).

A chacune esguillette il se fasche et regarde . . . Si la grace du ciel ne descend point sur luy Sat. XI, 282. — Ainsi me mettant l'œil sur chacune personne, Qui valloit quelque chose, ou qui ne valloit rien, M'apprenoit doucement, et le mal et le bien Sat. XII, 86.

Dans la phrase suivante pronom indéfini *rien* est employé sans négation et a conservé sa signification primitive de *quelque chose:* Le sommelier me prit et m'enferme en la cave . . . où, si je sçay rien j'appris ce que je sçay Sat. II, 226. C'est là le seul exemple où nous ayons trouvé *rien* dans cette signification. Pour les autres pronoms indéfinis qui ont un sens semblable à *rien*, leur signification positive semble déjà perdue.

---

[2]) V. Oeuvres de Malherbe IV, 431.

IV. Verbe.

Avant de passer à l'examen des singularités que nous offre la syntaxe du verbe dans Regnier, nous ne croyons pas hors de propos de citer d'abord les formes verbales, à présent viellies et inusitées, qui se trouvent chez lui.

Aller prés. de l'ind. je vois Sat. X, 42, — *Chaloir* prés. de l'ind. il me chaut Sat. VI, 54; conditionel il me chaudroit Sat. X, 29. — *Dire* prés. du subj. je die El. III, 9. — *Donner* futur don'ra Sat. I, 92; conditionel je donrois Sat. XII, 18; prés. du subj. doint Sat. XIII, 293. — *Douloir* prés. de l'ind. je me deuls Sat. VI, 57. — *Faire* prés. de l'ind je faits Sat. X, 318; part. passé fais Dial. 223. — *Fanir* (= faner) prés. de l'ind. fanissent Stances p. 313. — *Naviger* (= naviguer Sat. VI, 56 Ep. II, 55, 98. — *Ouir* prés. de l'ind. j'oy Sat. X, 313, oit-on Dial. 39; imparf. j'oyois Sat. VIII, 4; futur oira Stances p. 285; part. prés. oyant Sat. XI, 109. — *Prendre* parf. déf. je prins Sat. XI, 144, 148; apprendre parf. déf. j'apprins Sat. X, 295. — *Résoudre* imp. de l'ind. je résoudois Sat. XV, 55. — *Souloir* imp. de l'ind. souloit Sat. X, 170. — *Tenir* part. passé tins Sat. VI, 200. — *Toussir* (= tousser) Sat. IV, 31. — *Voir* conditionel voiroit-on El. III, 37. — *s'en voler* parf. de l'ind. s'en sont volez Ep. I, 116.

L'ortographe des terminaisons verbales est dans Regnier très-flottante. Encore les éditions que nous avons employées ne s'accordent-elles pas, de sorte qu'on ne sait pas toujours quelle a été l'ortographe primitive. Pour les exemples suivants, nous avons eu soin de ne choisir que les passages où nos éditions montrent une correspondance parfaite:

La première personne du prés. de l'ind. s'écrit souvent, selon l'usage du temps, dans les verbes de la III:e [3]) et de la IV:e conjugairon sans *s* finale: *doy-je* Sat. III, 1; *je dy* Sat. III, 85; *je cognay* Sat. IX, 141; *je voy* Sat. X, 437; *je sçay* Sat. XI, 62; *je fay* Sat. XV, 86; *j'escry* Sat. XV, 1. — La pre-

[3]) La première personne du prés. de la première conjugaison manque l'*e* dans: *Je suply* Sat. VIII, 91.




mière personne de l'imparf. de l'ind. s'écrit quelque fois sans *s* finale: *je perdoy* Sat. IV, 94; *j'estoy* Sat. XIII, 244. — La première personne du passé défini de la I:ere conjugaison se termine dans plusieurs endroits en *é;* je *jugé* X, 115; je *tombé* ib. 448; je *heurté* Sat. XI, 140; je *conté* ib. 246. Dans les autres conjugaisons cette forme est souvent écrite sans *s* finale; *je perdy* Sat. IV, 95; *je chauvy* Sat. VIII, 87; *je fremy* ib. 113; *je cogneu* Sat. X, 249; *je creu* Sat. XIII, 40; *je vy* El. I, 72, 35; Stances 276. — Le conditionel se passe aussi de l'*s* finale; *penseroy-je* Sat. III, 46; *je seroy* Sat. XIII, 70. — L'impératif de la III:e et de la IV:e conjugaison se montre sans l'*s*; *voy* Sat. II, 236; *ly* Sat. II, 235; *dy-moy* Sat. X, 139.

Accord.

La règle que le verbe doit s'accorder en personne et en nombre avec son sujet était naturellement du temps de Regnier la même qu'aujourd'hui. Nous voulons seulement mentionner que Regnier, comme les autres écrivains du seizième siècle, semble avoir un certain penchant de mettre le verbe au singulier après deux sujets singuliers, liés pa la conjonction *et* et signifiant des choses [1]). Certes, cet usage se trouve aussi plus tard, mais seulement si les deux sujets sont synonymes ou qu'on les puisse considérer comme formant une unité ou un ensemble, ce qui n'est pas le cas dans ces exemples de Regnier.

De ta couronne, en palmes si fertile, Le miel abondamment et la manne distile Sat. I, 28. — Nostre aise et la paix ta vaillance publie ib. 63. — L'amour de soy-mesme et l'affection Adjouste avec usure à la perfection Sat. II, 105. — Si la gloire

[1]) Voici un exemple où deux sujets singuliers, signifiant des personnes, prennent le verbe au singulier: *Desja monsieur le maistre et son monde se lave* Sat. VI, 246. — Nous citons encore un exemple où l'auteur a hasardé de mettre le verbe au singulier, quoique les deux sujets soient au pluriel: *Sa race . . . accoucha d'une patricienne, D'où nasquit deux Catons, et quatre-vingt préteurs* Sat. X, 140.

et la charge à la peine adonnée Rend souz l'ambition mon ame infortunée Sat. III, 177. — L'aimant juge sa dame un chef d'œuvre icy-bas, Encor . . . Que le rouge et le blanc par art la face belle Sat. IX, 186. — Un rateau mal rangé pour ses dents paraissoit, Où le chancre et la rouille en morceaux s'amassoit Sat. X, 166. — Le chesne et le laurier cest ouvrage ombrageoit Ep. I, 77. — Nature et l'amour me defende de le faire Dial. 274.

Le verbe être, précédé du pronom *ce*, est une fois dans Regnier mis au singulier, quoiqu'il soit suivi d'un pronom pluriel de la troisième personne.

Ces rimasseurs voudront, le niant, qu'on lise sur leur front, S'il se fait un bon vers, que c'est eux qui le font Sat. II, 34.

Régime.

A l'égard du régime, les verbes suivants nous ont paru différer de l'usage moderne:

Abuser qu. ch. est une fois employé au lieu de abuser de qu. ch.:

De quelle ingrate recompense as-tu mon service abusé Ode p. 328.

S'attendre se rencontre avec *de* devant l'infinitif suivant:

Ainsi conséquemment de tout dont je t'offense Et dont je ne m'attens d'en faire pénitence Sat. XV, 186.

Bruire est une fois transitif:

C'est aux mieux disants une témerité de parler . . . Où tout le monde entier ne bruit que tes projects Sat. I, 61.

Chaloir est de Regnier employé comme verbe réfléchi:

Et ne me veux chaloir du lieu, grand, ou petit Ep. II, 43.

Crier est employé avec deux régimes directs dans le sens de proclamer qn. qu. ch.:

Cicéron, il s'en taist, d'autant que l'on le crie Le pain quotidien de la pédanterie Sat. X, 235.

Croître est une fois employé comme verbe transitif:

En croissant mon tourment, vous croissez mon courage. Complainte p. 291.

Ecouler est transitif dans le passage suivant:

Ceste beauté ... se leva le matin de ses larmes trempée, Que l'amour de dépit écoulait par ses yeux El. IV, 43. — Littré cite écouler comme transitif dans le sens de vendre, débiter [5]).

S'étudier après qu. ch. et de faire qu. ch.:

Quand je suis à par moy, souvent je m'estudie (Tant que faire se peut) après la maladie Dont chacun est blessé Sat. XII, 113. — Il devoient à propos tâcher d'ouvrir la bouche ... S'étudier de n'être en leurs discours tranchans Sat. XV, 107.

S'évertuer de faire qu. ch.:

En vain de le cacher mon respect s'evertue El. V, 66. — Il faut, privé d'espoir, que mon cœur s'evertuë Ou de mourir bientost, ou bien de l'oublier. Stances p. 279.

Feindre est employé comme verbe réfléchi dans un sens absolu:

Et puis, je ne sçaurois me forcer ny me feindre Sat. III, 97.

Fourvoyer est verbe neutre dans ce passage-ci:

Je ne m'émeus non plus, quand leur discours fourvoye, Que d'un conte d'Urgande et de Ma Mère l'Oye Sat. XV, 129 [6]).

Grimaçer est actif:

Ces tiercelets de poëtes vont leurs vers grimassans Sat. II, 125. — Un autre . . . Grimassant son discours, semble avoir la colique ib. 156.

Parler a une sorte de régime direct dans quelques locutions. On trouve:

Parler livre Satt. VII, 117; XIII, 245; parler Phébus Sat. X, 446. — Sans parler curé, doyen, chantre ou Sorbonne Sat. XV, 58. — Or ilz parlent soldat, et ores citoyen Sat. XI, 296.

---

[5]) V. *Dictionnaire de la langue française* au mot écouler.

[6]) *Montaigne* aussi a employé ce verbe comme neutre.

Ressembler qn.

Venons à luy, dont lá maussade mine, Ressemble un de ces Dieux des couteaux de la Chine X, 144. — L'autre (vieille) . . . ressembloit, transparente, une lanterne vive XI, 42.

Se satisfaire à qu. ch.:

Je me contenteray, Pour me satisfaire au désir qui me reste, De rendre cest hommage à chacun manifeste IX, 9.

Comme nos exemples vont le prouver, Regnier emploie assez souvent la tournure périphrastique, formée du verbe *aller* et du participe présent d'un autre verbe, pour exprimer la durée et la continuation de l'action. Cependant, cette construction, fort usitée dans l'ancien français, ne fut pas approuvée par Malherbe. Plusieurs fois, il blâme Des Portes de l'avoir employé [7]). Plus tard, Vaugelas condamne ces façons de parler, mais il en excepte celles "où il y a un mouvement visible, auquel le mot *d'aller* puisse proprement convenir" [8]). Dans ses observations sur les remarques de Vaugelas, l'Academie y ajoute toutes les locutions "où le verbe *aller* peut convenir."

Le surnom de bon me va-t-on reprochant Sat. III, 95. — La chaude lionne, à qui l'ardente faim Alloit précipitant la rage et le dessein, S'approche, plus sçavante, en volonté de lire ib. 249. — A quoy, glouton oiseau, du ventre renaissant Du fils du bon Japet te vas-tu repaissant Sat. X, 330. — Son regard estincelle et son cerveau tremblant . . . d'horreur se va troublant Ep. I, 94. — Le bien que j'ay perdu me va tiranisant ib. p. 278. — En vain, helas! en vain la vas-tu (le souvenir) dépeignant Pour flatter ma douleur Stances p. 279.

Temps.

Quoique nous n'ayons pas beaucoup de mots à dire concernant l'emploi des temps du verbe dans la lan-

---

[7]) V. Lexique de Malherbe p. XLII.

[8]) Obss. de l'académie I. p. 301, 302.

gue de Regnier, nous n'avons pas cru devoir passer sous silence quelques points qui nous ont paru dignes de mention.

D'abord nous avons rassemblé quelques exemples où le passé défini est employé d'une manière qui rappelle l'usage du parfait des latins:

Ta vertu passe... Tous les rois qui seront et qui furent au monde Sat. I, 84. — On n'a plus le goust comme on l'eut autrefois Sat. IV, 111. — Ce qui me fut honneur m'est ores une honte El. II, 10. — Mon chien m'abbayant, semble me reprocher Que j'ay ore à mespris ce qui me fust si cher Dial. 167.

En outre, nous ferons mention de l'emploi de l'imparfait de subjonctif au lieu de conditionel, usage qui s'était presque perdu á cette époque, mais dont on trouve parfois des exemples:

Par un edict public qui fust irrévocable, Je bannirois l'honneur Sat. VI, 61. — Riche d'avoir vendu son devoir à celuy qui dût être pendu Sat. XV, 156.

Mode.

Nous allons signaler les cas où l'usage de Regnier, en fait de modes, diffère de celui de notre temps. Comme une observation générale, nous nous contenterons de dire que la langue de Regnier montre une application des mêmes principes qu'avait suivis la langue du seizième siecle et qui sont des restes de l'usage qui prévalait dans l'ancien français [9]).

L'indicatif se trouve après quelques verbes et locutions qui signifient une émotion de l'âme.

Mais à ce que je voy, simpatisant d'humeur, J'ay peur que tout à fait je deviendray rimeur Sat. II, 230. — Il entre à

---

[9]) *V. Lidforss* o. c. — *Darin:* Observations sur la syntaxe du verbe dans l'ancien français. Lund 1868.

l'estourdi un sot fait à la fourche Qui . . . grondant se fascha qu'on estoit sans lumiere. Sat. X. 96. — (Monsieur) se faschoit qu'un Jean, blessé de la logique, Luy barboüilloit l'esprit d'un *ergo* sophistique ib. 343.

Regnier a quelque fois mis le verbe à l'indicatif après les conjonctions *bien que* [1]) et *encor que*, lorsqu'il fallait exprimer une chose certaine.

Que l'usure ait trouvé (bien que je n'ay de quoy, Tant elle a bonnes dents) que mordre dessus moy: Tout cecy ne me pèse et l'esprit ne me trouble Sat. VI, 51. — De peu je *suis* content, encor que mon maistre, S'il luy plaisoit un jour mon travail reconnoistre, Peut autant qu'autre prince, et a trop de moyen D'eslever ma fortune et me faire du bien Sat. III, 161.

Le *subjonctif* se met quelque fois dans Regnier dans les propositions subordonnées qui forment le complément direct des verbes *croire*, *penser* et autres de la même signification, lors même que la proposition principale est affirmative. On sait que cet usage était commun dans l'ancien français et qu'il s'est maintenu jusqu'au dix-septième siècle.

Car je tien, comme luy, que le chaud élément Qui donne ceste pointe au vif entendement . . . Soit le mesme qui rend le poëte ardent et chaud Sat. V, 95. — Je pense, quant à moy, que cet homme fust yvre, Qui changea le premier l'usage de son vivre Sat. VI, 97.

Les propositions comparatives, introduites par *comme si* prennent l'imparfait du subjonctif [2]):

Comme si leurs désirs dépendissent de vous Sat. VI, 96. — Le pourpoint du dos par force elle m'arrache, Comme si nostre jeu fust au roy despoüillé Sat. XI, 271. — Il va: moy

---

[1]) Malherbe veut l'indicatif après *bien que* s'il s'agit d'une chose certaine, le subjonctif, s'il s'agit d'une chose douteuse. V. Oeuvres de Malherbe IV, 319.

[2]) Mätzner o. c. I, 100.

de le suivre; Et me parle en riant, comme si je fusse ivre ib. 382.

Les citations suivantes, où de deux propositions incidentes coordonnées l'une a le verbe à l'indicatif et l'autre au subjonctif, montrent, ce nous semble, combien la langue était encore libre en fait des modes:

Aussi lorsque l'on voit un homme par la ruë Dont le rabat est sale et la chausse rompuë, ... Qui soit de pauvre mine, et qui soit mal en point, Sans demander son nom on le peut reconnoistre Sat. II, 43. — Il semble en leur discours hautains et genereux, Que le cheval volant n'ait pissé que pour eux ... Qu'ils ont seuls icy bas trouvé la pie au nit, Et que des hauts esprits le leur est le zénit Sat. IX, 43. — Mais après, en cherchant, avoir autant couru, ... Pour retrouver un homme en vers qui la satyre, Sans flater ne trouva que mordre et que redire, Qui sçust d'un choix prudent toute chose éplucher, Ma foi, si ce n'est vous, je n'en veux plus chercher Sat. XIV, 23 [4]).

Infinitif.

L'usage étendu que l'infinitif pris substantivement avait eu dans l'ancien français s'était déjà presque perdu au seizième siècle. On ne trouve pas qu'il prenne, à cette époque, le régime du verbe ni qu'il se modifie avec des adverbes. Seulement, le nombre des infinitifs qui peuvent prendre l'article ou les adjectifs pronominaux, était un peu plus grand qu'aujourd'hui.

---

[3]) Une fois, nous avons rencontré une construction zeugmatique: *Voyant un président, je luy parle d'affaire, S'il avoit des procès, qu'il estoit nécessaire, D'estre toujours après ces messieurs bonneter, Qu'il ne laissast pour moy de les soliciter* Sat. VIII, 173.

[4]) Dans le dernier exemple, l'édition de M. Poitevin a *trouvast* au lieu de *trouva*, que porte l'édition de Viollet le Duc. M. M. les éditeurs ne font mention d'aucune différence dans les éditions originales de Regnier.



Outre les infinitifs *penser*, *parler*, *dire*, qui s'emploient comme une sorte de substantifs dans la langue moderne, et qui remplissent souvent cette fonction dans Regnier aussi [5]), on trouvera dans les exemples suivants encore d'autres employés de la même manière.

Puis au partir de là, (ils) Vous disent: Mais, Monsieur, me donnez-vous cela? Sat. II, 149. — Puis au partir de là, comme tourne le vent, Avecques un bon jour amis comme devant, Sat. III, 119. — Ny leur philosopher Ni tant de beaux écrits qu'on lit en leurs escoles, Pour s'affranchir l'esprit ne sont que des paroles Sat. III, 40. — Encor que j'aye appris En mon philosopher, d'avoir tout à mespris Sat. V, 55. — (Il) n'osent, peu hardis, tenter les fictions, Froids à l'imaginer Sat. IX, 65. — Ceste vieille chouette . . . Entretenoit la belle en qui j'ay la pensée D'un doux imaginer si doucement blessée etc. Sat. XIII, 54. — Ce mal, qui m'afflige au mourir, S'obstine an récipez, et ne se veut guérir Sat. XV, 15.

L'infinitif, mis comme sujet de la proposition, s'emploie quelquefois sans la préposition *de*, lors même qu'il se trouve, par inversion, après le verbe.

C'est mal contenter mon humeur frénétique, Passer de la satyre en un panégyrique Sat. I, 48. — Ha, que c'est chose belle, et fort bien ordonnée, Dormir dedans un lict la grasse matinée Sat. VI, 178. — Il nous faisoit bon voir tous deux bien estonnez Sat. XI, 363. — C'est gloire, et non pas honte, en ceste douce peine, Des acquests de son lict accroistre son domaine Sat. XIII, 177. — C'est se paistre du vent, que la nuict s'alléger D'un mal qui tout le jour me poursuit etc. Stances p. 279.

De même la préposition *de* [6]) manque souvent de-

[5]) V. Satt. VI, 79, 218; X, 17, 45, 117, 379; XII, 52; Ep. I, 215 etc.

[6]) De l'usage plus étendu que faisait la langue ancienne des prépositions devant les infinitifs, il y a peu de traces dans Regnier. Nous n'en avons à citer qu'un seul exemple, où la prépos. *par* est mis dans le sens de *à force de; En vain dessus Parnasse Apollon on appelle, En vain par le veiller on acquiert du sçavoir* Sat. IV, 4.

vant l'infinitif qui forme le complément du verbe de la phrase. Les verbes après lesquels nous avons rencontré cette suppression de la préposition *de*, où la langue moderne le met, sont *contraindre*, *feindre*, *mériter*, *minuter*, *permettre*, *plaire*, *proposer*, *résoudre*, *supplier* et *tacher* [7]).

De peu je suis content, encor que mon maistre, S'il luy plaisoit un jour mon travail reconnoistre Peut autant qu'autre prince Sat. III, 162, — Bethune, si l'a charge où ta vertu s'amuse Te permet escouter les chansons que la muse . . . me fait dire etc. Sat. VI, 2. — Ton doux naturel fait que je me propose Librement te monstrer à nud mes passions ib. 82. — L'eschine j'allongeois comme un asne rétif, Minutant me sauver de ceste tirannie Sat. VIII, 89. — Monsieur, je ne m'entends à la chicannerie, Ce luy dis-je, feignant l'avoir veu de travers ib. 115. — Virgile est passable, encor' qu'en quelques pages, Il meritast au Louvre estre chifflé des pages Sat. X, 228. — (Je) semble en ce coucher, Un enfant qu'un pedant contraint se détacher Sat. XI, 279. — Je le suplie Sçavoir que le bon vin ne peut estre sans lie Sat. XII, 33. — Comme en ce derniers jours . . . Que je me résoudois, loin du bruit de Paris, Et du soin de la cour ou de ses favoris, M'égayer au repos que la campagne donne Sat. XV, 55. — Quand le jeu déplaît, sans soupçon, ou danger De coups, ou de poison, il est permis changer Ep. II, 48. — Ce n'est pas, toutefois, que pour m'escouter plaindre, Je tache par ces vers à pitié vous contraindre El. I, 66. — S'il est vray . . . Que tu permets aux siens lire en tes passions El. II, 147. — Elle ne permettroit d'un autre estre servie El. III, 22. — El. IV, 39 [8]).

---

[7]) Quoique la langue ait montré une tendance très-marquée à employer de plus en plus l'infinitif prépositionel au lieu de l'infinitif pur, nous trouvons cependant dans Regnier un exemple où la prép. *de* selon l'usage moderne est de trop: *Et bien qu'elle* (la fortune) *ne m'ait sa faveur départie, Je n'entend, quand à moy, de la prendre à partie* Sat. II, 91.

[8]) L'usage du seizieme siècle permettait même de supprimer la prépos. *de* devant l'infinitif, lorsque celui-ci était sous le régime

Après *avant que* et *plutôt que*, Regnier préfère de mettre l'infinitif sans la préposition *de*.

Il faut . . . s'excercer, avant que s'employer Sat. I, 86. — Toy . . . qui mourrois plus tost que luy faire un faux bond Sat. VI, 80. — Avant qu'aller si viste Sat. XII 33. — Elle qui n'eust, avant que plorer son délit, Autre ciel pour objet que le ciel de son lict Sat. XIII, 11. — Prévoir tout accident avant qu'estre avenu Sat. XIV, 74. — Faites, à cette heure, Plutost que découvrir mon amour, que je meure El. V, 46. — Une orde escume de torrent, Qui semble fondre avant que naistre Stances p. 315. — El. IV, 151.

La tendance de la langue française à employer l'infinitif ou le gérondif au lieu d'une proposition subordonnée ne manque pas de se montrer dans Regnier. On peut même dire que cette tendance est chez lui, comme chez les autres écrivains du temps, plus grande que de nos jours et qu'elle se trouve parfois aux prises avec la clarté et la netteté qu'exige la langue française. Les exemples suivants montrerons avec quelle liberté on se servait de l'infinitif ou du gérondif.

Il faut faire de mesme un œuvre entreprenant I, 93. — Ainsi que...dans une barriere Aux pages l'on reveille une adresse guerriere afin ... Que leur corps se desnouë, et se desangourdisse Pour estre plus adroits [1]) à te faire service, ib. 144. — Sans parler je t'entends Sat. II. 17. — Comme s'il importoit, estans ombre la bas, Que nostre nom vescust ou qu'il ne vescust pas Sat. IV, 11. — Prévoir tout accident avant qu'être advenu . . . Ce n'est pas chose aisé ou trop facile à faire Sat. XIV, 74. — Sans penser aux biens ou le vulgaire pense, Elle (la vertu) estoit vostre prix et vostre recompense Sat. V, 217. — Sans avoir reposé vingt nuits se sont passées El. II, 66. — Laisser

---

d'un substantif (*V. Lidforss* o. c. p. 54). Regnier n'en offre qu'un exemple: *Vous sçavez . . . que l'on a prétension Soit par sottise, ou par malice, Embarrassant le bénéfice, Me rendre, en me torchant le bec, Le ventre creux comme un rebec.* Ep. III, 9.

[1]) L'édition de M. Poitevin écrit *adroit.*

l'un, perdre l'autre, ô Dieux, est-il possible? Ce seroit, les aimant, un crime irrémissible Dial. 326. — Satt. V, 67; VI, 175; VIII, 184; XIII, 126; Ep. I, 232.

Vu la grande faveur dont a joui, dans la langue du seizième siecle, la construction de l'accusatif avec l'infinitif, on s'attendroit sans doute à en trouver un usage fréquent et étendu dans Regnier aussi. Mais il n'en est rien. Cette construction est déjà restreinte, ou peu s'en faut, aux bornes que lui a posées la langue moderne. Nous n'avons trouvé qu'un seul exemple où l'emploi de l'accusatif avec l'infinitif ne serait pas permise aujourd'hui [1]).

J'avouë estre fort grand le crime que j'ay fait El. IV, 125.

Participes.

Quant à la variabilité du *participe présent,* la langue de Regnier ne connaît pas de règle fixe. Toutes les deux formes, la variable aussi bien que l'invariable, étaient bonnes et elles se confondent d'une manière à se jouer de toute règle. L'*e* marquant le féminin y est aussi, mais il se rencontre beaucoup plus rarement et Regnier préfère d'employer la forme invariable, toutes les fois que le participe se rapporte à un substantif féminin. C'est là un point où l'usage de Regnier coïncide avec celui de Malherbe [2]) et où il suit dans la pratique la même regle que Vaugelas posait en théorie. Nous donnons ici les exemples où Regnier a fait accorder le participe avec le substantif auquel il se rapporte:

[1]) Malherbe aussi emploie l'accusatif avec l'infinitif à peu près selon l'usage d'aujourd'hui. V. Lexique de Malherbe.

[2]) V. Lexique de Malherbe p. XLII.

[3]) Obss. de l'académie II, 214.

Ces tiercelets de poëtes, Qui par les carrefours vont leurs vers grimassans Sat. II, 125. — Effrontez, ignorans, n'ayans rien de solide, Leur esprit prend l'essor ou leur langue leur guide Sat. V, 166. — Les filets séparez, qui se tenoient à peine, Imitoient les ruisseaux coulans dans une plaine Sat. X, 191. — Prenez-moy ces abbez, ces fils de financiers, Dont, depuis cinquante ans, les pères usuriers, Volans à toutes mains, ont mis dans leur famille plus d'argent que le roy n'en a dans la Bastille Sat. XIII, 261. — Vos parens, comme vous imprudens, Croyans en leur esprit que de tout je dispose, Diroient en me blasmant que j'en serois la cause Sat. XIV, 91.

Jadis un loup ... que la faim espoinçonne, Sortant hors de son fort rencontre une lionne, Rugissante à l'abort, et qui monstroit aux dents L'insatiable faim qu'elle avoit au dedans Sat. III, 219. — Helas je ne vis point sinon lorsque . . . vivante en eux, Je puise dans leurs yeux un venim amoureux Dial. 171.

Pour ce qui concerne l'accord du *participe passé*, nous nous contenterons de dire que Regnier observe en général la règle qu'avait donnée Marot et qu'on trouve rarement violée après lui. Certes, il se trouve dans Regnier quelques exceptions, que nous allons citer ci-dessous et qu'il faut certainement regarder comme des licences poétiques, causées par les exigeances du vers.

Reste de ces moissons que Ronsard et Des Portes Ont remporté du champ sur leurs espaules fortes, Qu'ils ont comme leur propre en leur grange entassé Sat. III, 5. Et ores, au contraire, on m'objecte a péché Les humeurs qu'en ta muse il eust bien recherché Sat. V, 8. — Je resigne aux mignons, aveuglez en ce jeu, Avecque les plaisirs, tous les maux que j'ay eu. Ep. II, 84.

V. Adverbe.

La particule *ne* était encore seule suffisante pour

exprimer une négation complète [4]). Chaque page de Regnier en fournit des exemples. Nous ne citerons que quelques-uns:

Le malheur qui me suit ma foy ne diminue, Non, l'exemple du temps n'augmente mon soucy, Et bien qu'elle (la fortune) ne m'ait sa faveur départie, Je n'entend, quand à moy, de la prendre à partie Sat. II, 80. — Je ne sçay quel démon m'a fait devenir poëte; Je n'ay, comme ce Grec, des dieux grand interprète, Dormy sur Helicon ib. 215.

Dans les phrases à la fois interrogatives et negatives, Regnier se permet souvent de supprimer *ne*, de manière que la négation est exprimée par *pas*, *point* seuls. Cette suppression, qui n'est pas, au moins dans le genre simple, tout-à-fait inusitée par le temps qui court [5]), était plus fréquente au dix-huitième siècle. Vaugelas soutenait même qu'il était plus élégant de mettre *pas*, *point* que *ne-pas*, *-point*, mais l'académie n'était point de l'avis de Vaugelas [6]):

Avez-vous point sur vous quelque chanson nouvelle? Sat. IV, 157. — Suis-je pas bien chaussé? Sat. VIII, 59. — Avez-vous point icy quelqu'un de vostre troupe? ib. 97. — Estez-vous pas d'avis que nous couchions ensemble? Sat. XI, 176. — Tant d'honneur te suffisent-ils pas? Ep. I, 134. — Son sang

[4]) C'était Malherbe qui introduisait dans la langue un usage plus fréquent des particules explétives pas, point. Cela lui attirait le blâme de ses adversaires. Ainsi dit Mlle de Gournay: "Avec l'usage superstitieux d'une nuée de particules ces nouveaux (Malherbe et ses sectateurs) veulent allonger le caquet sur le papier (autant qu'ils écourtent la langue partout ailleurs, excommuniant le quart de ses mots) au lieu qu'il le faudroit accourcir au possible; car l'excellence et la vigueur d'un dialecte consiste, entre autres choses, en la breveté et le nôtre françois est des plus babillards." Cité par Sainte-Beuve o. c. p. 156.

[5]) Bescherelle o. c. p. 741.

[6]) Obss. de l'académie I. p. 337.

étoit-il point issu d'un lieu trop bas? El. IV, 4. — Seroit-ce point, maitresse, Que mon esprit du corps précedast la paresse ib. 157.

En outre, nous avons observé cette omission de *ne* dans les phrases interrogatives indirectes qui commencent par *si*.

Afin qu'il se puisse sçavoir, si le goust desment point ce que l'œil en peut voir Sat. VI, 208. — C'est pourquoi j'eus grand peur . . . Qu'on me fouëtast pour voir si j'avois point la galle Sat. XI, 234. — Il demande estonné, si le moine bourru m'avoit point promené ib. 380.

On sait que, dans les phrases comparatives qui expriment une inégalité, la proposition subordonnée prend toujours *ne*, si la proposition principale n'est ni négative ni interrogative. Si la proposition subordonnée est abrégée, de manière qu'elle n'a pas de verbe, il y entre néanmoins souvent des modificatifs d'une nature négative [7]). Dans l'ancien français, on y rencontre même la negation complète *non pas*, et cet usage se trouve encore dans Regnier, où nous l'avons trouvé dans les deux passages suivants:

Je creu que mes jours Devoient plutost finir que non pas son discours Sat. VIII, 196. — Ces honneurs cuisants que la faveur départ, Souvent moins par raison, que non pas par hazard Sat. XVI, 26.

De même que les écrivains du seizième siècle, Regnier omet souvent *ne* dans la proposition subordonnée qui forme le complément direct des verbes *craindre*, *avoir peur* et autres exprimant la même idée. Malherbe blâme cette omission de *ne* dans Des Portes [8]).

---

[7]) Ainsi on trouve dans Regnier *ni* au lieu de *et*: *Ses dents qui respirent un air enbaumé d'une haleine Plus douce que l'œillet ny que la marjolaine* Dial. 310. — V. Mätzner o. c. p. 400.

[8]) V. Oeuvres de Malherbe IV, 282.

Luy, di-je, qui craignoit que faute d'autre proie, Là beste l'attaquast, se ruses il emploie Sat. III, 225. — De peur qu'en les joignant quelqu'une eust l'avantage Avec q'un bel esprit d'avoir un beau visage Sat. VII, 73. — Je craignois qu'il eust Quelque procès-verbal qu'entendre il me fallust. Sat. VIII, 135. — J'eus grand peur qu'on me troussast en malle Sat. XI, 233. — Ayant peur que ce soit celle-là du milieu Sat. XII, 56. — El. II, 55, 94; Dial. 124.

Au lieu du terme restrictif *ne-que* on trouve dans Regnier une fois *ne-sinon*, expression qui était d'usage dans l'ancien français.

Aussi que la satyre est comme une prairie, Qui n'est belle sinon en la bizarrerie Sat. I, 123.

Ce n'est pas cepandant là la façon ordinaire dont s'exprime Regnier. Au lieu de *autre-que*, *ne-que*, Regnier se sert souvent des expressions *autre-sinon que*, *ne-sinon que*, qui forment un transition de l'ancien usage au moderne. En voici des exemples:

N'ayant autre interest de dix ans ja passez, Sinon que sans regret je les ay despensez Sat. II, 74. — Ne pouvant par merite autrement la (la fortune) contraindre de me départir Autre chose à la fin, sinon qu'un repentir ib. 118. — Je ne ferois sinon que changer de devoir Sat. III, 48. — Et ne prétends avoir autre chose sinon Qu'un simple bénéfice, et quelque peu de nom. ib. 183. — Comment t'éblouis tu d'une flamme mortelle . . . Qui n'est devant luy sinon qu' obscurité Sonnet II, p. 320.

On rencontre dans Regnier, comme dans les autres écrivains du seizième et du dix-septième siècle, les négations pléonastiques *ne-rien que*, *ne-seulement que*, *ne-point que:*

L'honneur, estropié, languissant, et perclus, N'est plus rien qu'un idole Sat. III, 148. — Son plus beau jeu ne gist rien qu'en sa troigne Sat. VI, 198. — Il n'est point de beautez que pour vous seulement VIII, 32. — Leur sçavoir ne s'estend seulement Qu'à regratter un mot douteux au jugement Sat. IX,

55. — Ces femmes jolies ... De qui le parler n'est rien que flaterie ib. 78. — En tout elles n'avoient seulement que deux yeux Sat. XI, 71. — Tout chemin d'acquerir se ferme à la vieillesse A qui ne reste rien que regret espineux etc. Sat. XIII, 171. — Las! Je n'aime rien qu'eux; ils n'aiment rien que moy Dial. 322.

Les adverbes comparatifs *aussi*, *autant* prennent souvent dans Regnier *comme* au lieu de *que* apres eux. Rien de plus commun que cet usage, même dans les auteurs du dix-septième siècle.

Et la vefve, aussi bien comme la mariée, Celle est chaste, sans plus, qui n'en est point priée Sat. XIII, 118. — Un roy . . . par clémence aussi grand comme il est par le fer Ep. I, 166.

J'ay de la court autant comme il m'en faut Sat. III, 159. — Je fais autant d'état du long comme du court XVI, 97. — Je veux que mon amour fidelle Vous oblige autant à m'aimer Comme la qualité de belle Vous faict icy-bas estimer Stances p. 296. — Sat. XVI, 94.

L'adverbe comparatif *comme* prend quelquefois *ainsi* avant lui, locution que Malherbe appelle "lache et plébée" [9]).

Son regard estincelle, et son cerveau tremblant, Ainsi comme son sang, d'horreur se va troublant Ep. I, 94. — Et la fuy tout ainsi comme je fuy la peste Ep. II, 106. — Te pardonnant par moy ceste fureur extresme, Ainsi comme par toy je l'excuse en moy-mesme. El. II, 130. — Ces paladins . . . qui, se repandant ainsi comme une tonnerre, Le fer dedans la main firent trembler la terre Ep. I. 199.

Regnier a deux fois employé *comme* au lieu de *comment* dans les phrases interrogatives directes:

Dieu! comme estes-vous fait? Sat. XI, 381. — Comme veux-tu qu'absent de toy je vive Dial. 209.

Dans les exemples suivants Regnier a mis *tant* devant les adverbes comparatifs *plus-plus*, *plus-moins*,

---

[9]) V. Oeuvres de Malherbe IV, 381.

dans l'un des membres de la comparaison ou même dans les deux membres:

Tant plus il en a, moins s'en peut assouvir Sat. V, 144. — Tant plus il en a, moins il est indigent Sat. IX, 208. — Plus on drogue ce mal, et tant plus il s'empire Sat. XV, 17. — Et tant plus on s'efforce, et tant moins on s'avance Ep. II, 18. — Tant plus je combattois, plus j'estois animé El. IV, 52.

VI. Prepositions.

Dedans, *dehors*, *dessus* et *dessous* font dans Regnier office aussi bien d'adverbes que de prépositions. Nous nous dispenserons ici de donner des exemples d'un usage qui est si commun non seulement dans Regnier mais encore dans tous les auteurs du dix-septième siècle.

Regnier n'a garde de répéter la préposition *de* devant chaque infinitif qui en est le complément [1]).

C'est aux mieux disants une témerité De parler où le ciel discourt par tes oracles, Et ne se taire pas où parlent tes miracles Sat. I, 60. — C'est ce qui m'a contraint de librement escrire Et, sans piquer au vif, me mettre à la satyre ib. 116. — Je ne suis point d'avis De desgayer mes jours pour les rendre asservis, Et souz un nouvel astre aller, nouveaux pilotte, Conduire en autre mer etc. Sat. III, 71. — Il a trop de moyen d'eslever ma fortune et me faire du bien ib. 164. — Le mien (mon vice) est d'estre libre et ne rien admirer, tirer le bien etc. Sat. XV, 147. — Or donc, que gagne-t-on de rire ou de pleurer? Craindre confusement, bien ou mal espérer? Sat. XVI, 45. — Il

---

[1]) Il est beaucoup plus rare de trouver des exemples où la prép. *à* ne soit pas répétée: Nous n'en avons noté qu'un seul: *Apprenons à mentir, nos propos desguiser, Et trahir nos amis, nos ennemis baiser* Sat. IV, 27. — L'ellipse de la préposition *de* devant d'autres mots est rare dans Regnier: Voici un seul exemple: *Après cent saubre-sauts nous vinsmes en la chambre, Qui n'avoit pas le goust de musc, civette ou d'ambre* Sat. XI, 130.

n'est que d'être fin et, de soir ou de nuit, Surprendre si l'on peut l'ennemi dedans le lict Ep. II, 19. — Il n'est que d'estre libre, et en deniers contans, Dans le marché d'amour acheter du bon temps ib. 67. -- Un regret pensif et confus D'avoir esté et n'estre plus Rend mon ame aux doleurs ouvèrte Ode p. 282 [1]).

La préposition *parmi* s'emploie, dans Regnier, devant des substantifs singuliers, quand même ceux-ci n'expriment pas une idée de collection ou de pluralité.

Je prendrois patience et parmy la misere Je trouverois du goust Sat. II, 51. — Et vous, dis-je, monsieur, quelle fièvre avez-vous? Vous qui tranchez du sage ainsi parmi la ruë Sat. XI, 356. — Mes sens, de desirs emportez, Flottoient confus de tous costez, Comme un vaisseau parmy l'orage Ode p. 282. — La froide salamandre . . . Met parmy le brasier sa froideur en pratique Stances p. 294.

En dernier lieu, nous mentionnerons quelques différences de l'usage moderne quant à la place des prepositions.

On rencontre les prepositions *pendant* et *suivant* mis après leur substantifs.

Jeanne, ce temps-pendant, me faisoit un sermon Sat. XI, 292. — Chaque âge départ à chaque homme en vivant, De son temperamment la qualité suivant Sat. V, 156.

La preposition *pour* est quelquefois séparé de l'infinitif qui en est le complément:

Pour bien et justement en ce bas monde vivre Sat. XII, 94. — Par fois on peut donner poir les galands attraire Sat. XIII, 197.

VII. Conjonctions.

Comme il arrive quelquefois dans l'ancien français, la conjonction *que* se trouve dans Regnier seule à la

---

[1]) La répétition du prép. *en* n'a pas lieu dans cet exemple-ci: *Passant cy gist Rapin . . . qui vivant surpassa les Latins et les Grecs, Soit en profond sçavoir ou douceur de langage* Sonnet p. 311.

tête d'une proposition incidente pour marquer la causalité, sans que la proposition principale soit interrogative ni qu'elle renferme l'idée d'un comparaison [1]). Nous avons observée que la construction en question se rencontre surtout dans la suite de la période pour ajouter encore une cause à celles qu'on vient d'exprimer sous une autre forme dans la même phrase. Voici les exemples:

Et comme la jeunesse est vive et sans repos ... Il semble qu'on luy doit permettre davantage; Aussi que les vertus fleurissent en cet âge, Qu'on doit laisser meurir sans beaucoup de rigueur Sat. I, 112. — Si ce n'est qu'on diroit qu'il (l'honneur) me l'auroit fait faire, Je l'irois appeler comme mon adversaire; Aussi que le duel est ici deffendu, Et que d'un autre part j'aime l'individu Sat. VI, 239. — Mais estant mauvais peintre ainsi que mauvais poëte, Et que j'ay la cervelle et la main maladroitte: O muse, je t'invoque Sat. X, 131. — Il se met en discours, je le laisse en riant, Aussi que je voyois aux rives d'Oriant, Que l'aurore . . . faisoit voir toutes choses etc. Sat. XI, 368.

On trouve aussi dans Regnier un exemple où la conjonction *que* seule introduit une proposition incidente finale, quoique la proposition principale n'ait pas la forme imperative:

De peur de reparer il laisse la maison; Que son lict ne défonce, il dort dessus la dure Sat. XIV, 139.

Une seule fois, Regnier a manqué de répéter la conjonction *que* devant chacune des propositions incidentes, qui sont subordonnées au même verbe principal, usage qui avait été plus général pendant les périodes précedentes de la langue [2]). Dans l'exemple que nous en offre Regnier, la répetition de *que* pourrait sembler

---

[1]) *Mätzner* o. c. II p. 154.
[2]) *Mätzner* o. c. II p. 12.

d'autant plus nécessaire que le sujet n'est pas le même dans les différentes propositions subordonnées.

Quel besoin peut-il estre . . . ce que tu fais la nuit qu'on le chante le jour; Ce qui fait un tout seul, tout un chacun le sçache? Et monstres en amour ce que le monde cache El. II, 171.

Pour ce qui est de l'usage des autres conjonctions, la langue de Regnier ne donne pas lieu à des remarques. Pour tout le reste, nous n'aurons qu'à citer quelques-unes qui à présent sont hors d'usage. Ce sont *jusqu'à tant que* (= jusqu'à ce que) *pour ce que* (= par ce que):

Je cours un fort long temps sans voir derriere moy; Jusqu'à tant que . . . Je me sentis plustort au mortier embourbé, Que je ne m'aperçeus que je fusse tombé Sat. XI, 329. — Hélas! je vis leur flamme et mon embrasement. Qui . . . croistra, ç'ay-je peur, jusqu'à tant que je meure Dial. 150.

(L'honneur) Qui nous veut faire entendre en ses vaines chimères, Que pour ce qu'il nous touche, il se perd, si nos meres, Nos femmes, et nos sœurs, font leurs maris jaloux Sat. VI, 94. — Mais pour ce qu'estant là, je n'estois dans le grain . . . J'allois doublant le pas Sat. X, 421. — ib. 309.

En outre, nous avons rencontré des propositions concessives, formées par des tournures à présent vieillies:

Car chacun, tant pauvre soit-il, peut estre riche de promesse Stances p. 284. — Il n'est plus courtisan de la cour si recreu . . . qu'il n'ait pour quoy qu'il vaille, Un poëte, un astrologue, ou quelque pédantaille Qui . . . couche de ses faveurs l'histoire par escrit Sat. X, 123.

On trouve de rares exemples où les deux parties dont consistent les conjonctions composées, sont séparées par quelques mots intercalés:

Selon, plus ou moins, qu'elle estoit belle ou laide Sat. VII, 69. — Afin, ce disoit-il, que nous puissions nous autres, Leurs femmes caresser, ainsi qu'il font les nostres Sat. IX, 113.

VIII. Inversion.

L'inversion du sujet a souvent lieu dans la dernière des deux phrases expositives, liées par la conjonction *et*.

Je ne suis point entrant, ma façon est rustique, Et le surnom de bon me va-t-on reprochant Sat. III, 95. — Chaque âge a ses façons, et change de nature, De sept ans en sept ans, nostre temperature Sat. V, 109. — An lieu du jugement regnent les passions, Et donne l'interest le prix aux actions ib. 184. — Aussi diversement les hommes sont domtez, Et font divers effets les diverses beautez Sat. VII, 92. — On apporte la nappe et met-on le couvert Sat. X, 105. — S'il y avoit des dieux, il se vengeroient d'elle, Et ne la voiroit-on si fiere ny si belle El. III, 37. — Sat. II, 109; VIII, 148; X, 102; XI, 163, 287; Dial. 345; Stances p. 278.

De la versification de Regnier.

En allant signaler les traits les plus saillants de la versification de Regnier, nous ferons d'abord la remarque générale que c'est ici qu'on rencontre la plus grande différence entre lui et Malherbe. Regnier s'attachait avec opiniâtreté à la vieille méthode de versification que suivaient les poètes de l'école de Ronsard. Malherbe, au contraire, s'était proposé pour tâche de réformer les vers en général et surtout la versification. Il exécuta cette tâche avec sévérite, et le lois qu'il donna trouvèrent un assentiment général. La vieille école avait en Regnier son dernier défenseur et elle tomba avec lui.

En regardant à part chacune des parties de la versification, nous aurons l'occasion de voir en quoi consistaient les innovations de Malherbe. Dans notre exposé, nous suivrons la *Traité de Versification Française* par *G. Weigand* (Bromberg 1863). Naturellement, nous ne nous attacherons qu'aux points où l'usage de Regnier présente des différences de l'usage de Malherbe et des poètes modernes.

Mesure. — Le premier point où nous ayons remarqué une telle différence est *la synérèse* et *la diérèse*, c'est-à-dire la réunion en une syllabe ou la dévision en deux syllabes des bivocales. En général, Regnier

suit, sous ce rapport, l'usage moderne. Nous allons citer les exemples peu nombreux où nous avons observé quelque différence.

ia. La bivocal *ia* est dissyllabe dans le mot *viande:*

Du bon roy des François ravissoient les viandes Sat. VI, 18.
Je ne m'apperçoy pas que la viande est preste ib. 242.

ié est séparé en deux voyelle dans le mot *lierre:*

Je plante mon lierre au pied de tes lauriers Sat. I, 150.
Et de te voir paré de trois brins de lierre Sat. IV, 10.

Dans *miel* (Sat. I, 28) la bivocale ne forme qu'une syllabe, selon la regle d'anjourd'hui, mais dans le dérivé *emmieller*, Regnier a une fois employé la diérèse:

Que la mouche du Grec leurs levres emmielle Sat. X, 45.

Dans la forme verbale *devriez*, *ie* est monosyllabe.

Vous devriez, estant belle, avoir de beaux habits Sat. XIII, 83.
Mais vous devriez, ma fille, en l'âge où je vous voy ib. 159.

oe. Regnier traite la bivocale *oe* de diphtongue dans les mots *poëte* (excepté une fois Sat. XII, 39) et *poëme*

Si ce n'est un poëte, au moins il le veut estre Sat. II, 48.
Un poëme grand et beau de la poltronnerie Sat. VI, 190.

Dans *poésie* Regnier a employé la diérèse:

Puisque pauvre et quay mande on voit la poesie Sat. IV, 42.

ay est monosyllabe dans *paysan,* quoique la lettre *y* y représente deux i.

Qui vient à mon propos qu'une fois un paisant Sat. IX, 108.
Le paysant n'ayant peur des bannieres estranges Ep. I, 139.

Rime. — On a admiré, et avec raison, la richesse, l'abondance et la nouveauté des rimes de Regnier [1]. Il n'embrasse pas la fausse maxime, proclamée par

---

[1]) *Sainte-Beuve* o. c. p. 155.

Malherbe, que les rimes doivent satisfaire l'œil aussi bien que l'oreille. Certes, il fait des concessions aux exigeances de l'œil, en transformant les désinences des mots [1]), ou en se servant, au besoin, d'une ortographe différente dans différents endroits, mais il rime souvent, contre la règle tyrannique de Malherbe, des mots avec une ortographe différente. Ainsi on trouve les rimes *abondance*, *semence* (Sat. II, 27), *misere, desplaire* (ib. 51), *faits, effets* (Sat. X, 317), et autres que Malherbe condamnait, mais qui depuis ont été généralement approuvées.

Nous trouvons dans Regnier un certain nombre de rimes qui, à cause du changement de la prononciation, ne sont plus d'usage aujourd'hui.

D'abord nous rencontrons les rimes suivantes de la terminaison *er*, prononcée comme *é* avec la même terminaison, prononcée en *ère* (rimes normandes). Nous n'osons décider si ces rimes, du temps de Regnier, satisfaisaient l'oreille.

Fer, philosopher Sat. III, 39; parler, air Sat. X, 365; El. II, 107; doux-amer, nommer Sat. XII, 119; hyver, estriver Sat. XIII, 295; mer, aimer Sat. XV, 39; XVI, 21; Ep. II, 95; fer, étouffer Ep. I, 165; mer, présumer Ep. II, 103; air, voler Ep. III, 77; chair, toucher El. III, 43; chair, reprocher Dial. 167; priver, hyver Stances p. 277.

Regnier a quelquefois fait rimer deux mots qui ont pour voyelle la diphtongue *oi*, quoique cette diphtongue à présent se prononce d'une manière différente des deux mots. Il est probable que ces mots, du temps

---

[1]) Voici quelques exemples de cette transformation: *sur-cu, vescu* Sat. X, 191; *parts, soldarts* Ep. I, 125; *faux, défaux* Sat. XII, 3.

de Regnier, formaient des rimes non moins pour l'oreille que pour l'œil.

Adroit, faudroit Sat. X, 13; XIII, 75; maladroitte, poëte Sat. X, 131; conçoit, foit (= fouet) ib. 233; doigts, j'accordois ib. 345; adroite, coite (= couette) Sat. XI, 261; choix, cherchois Sat. XIV, 161; fois, françois Sat. XV, 63; voulois, loix Ode p. 282.

Les rimes suivantes sont aussi hors d'usage, la prononciation de la voyelle étant changée:

Campaigne, desdaigne Sat. V, 129; j'ay eu, jeu Ep. II, 31, 83; feu, j'ay peu Dial. 47; tant soit peu, veu ib. 123.

Citons enfin quelques rimes qui ne sont plus permises, la prononciation des consonnes qui suivent la voyelle rimante étant changée.

Objecte, sujecte Sat. V, 77; villes, filles Sat. VI, 145; ennuis, juifs Sat. VIII, 23; apprentif, rétif Sat. IX, 23; fourche, bouche Sat. X, 91; dicte, dépite Sat. XV, 5; Grecs, secrets Sonnet p. 311.

Regnier ne se fait point de scrupules de faire rimer presque toutes les terminaisons verbales, même celles qui, selon Quicherat[1]), forment des rimes desagréables à l'oreille:

1) Rime de la III:e personne du singulier du passé défini de la I:ere conjugaison: *déchassa, renversa* Sat. VI, 131: *anima, enferma* Sonnet p. 311; *supporta, racheta* Sonnet III. 2) de l'imparfait du subjonctif: *tansast, menassast* Sat. IV, 63; *recherchasse, enseignasse* Sat. XII, 89; *fusse, aperçeusse* El. IV, 61. 3) des III:es personnes du futur *blasmeront, trouveront* Sat. XII, 39; *louera, desavouera* Sat. XV, 3. 4) du participe présent: *estendant, attendant* Sat. I, 89; *unissant, languissant* Sat. IX, 59; *variant, triant* ib. 231; *voyant, effroyant* Sat. XI, 357, Ep. I, 189; *ravassant, rapetassant* Sat. XV, 75; *reluisant, conduisant* Sat. XVI, 5.

---

[1]) Traité de versification française, Paris 1850.

Césure. — En général, Regnier observe la césure soigneusement. On trouve cependant chez lui des césures qui seraient insuffisantes, si l'on les jugeait d'après les règles sévères de Malherbe et de Boileau. L'usage de Regnier est plus conforme à celui des poètes de l'école romantique.

Nous donnons ici quelques exemples, où Regnier a desuni, par la césure, des mots étroitement liés par le sens, sans que le complément rejeté occupe le reste du vers.

Car pour elles, depuis qu'elles viennent au point Sat. XII, 59.
'Sçachant bien qu'on n'est pas tenu, par charité ib. 67.
Chupin se taisant veut couvrir sa jalousie Sat. XV, 142.
O beauté! faictes en tout ainsi qu'il vous plaist El. IV, 147.

Enjambement. — Tout le monde sait que ce fut Malherbe qui mit une fin à l'abus que l'école de Ronsard avait fait de l'enjambement. Sans vouloir le moins du mond diminuer la gloire de Malherbe, nous ferons remarquer que cette réforme semble être arrivée presque d'elle-même. Des Portes avait déjà eu soin d'éviter l'enjambement, et Regnier, adversaire qu'il est de Malherbe, en use rarement. Certes, il se trouve chez lui un petit nombre d'enjambements, mais ils semblent moins blâmables, vu que l'enjambement n'a jamais été absolument proscrit du genre simple de la poésie. On sait que l'école romantique l'a employé même dans le genre élevé.

Afin de mettre le lecteur à même d'apprécier sous ce rapport l'usage de Regnier nous notons ici quelques exemples où il nous a paru pêcher le plus gravement contre l'usage des bons poètes du siecle d'or.

Où le discord esteint et la loy restablic
Annoncent ta justice. Sat. I, 64.

Et ferme, sur ses pieds, s'excerce en attendant
Que son ennemi vienne, estimant que la gloire
Jà riante en son cœur luy don'ra la victoire. ib. 90.
Et conduit d'Apollon, recognoistre la trace
Du libre Juvenal: trop discret est Horace
Pour un homme picqué. Sat. II, 15.
Mais pour nous . . .
Que reglons nos esprits par les comparaisons
D'une chose aveq' l'autre, espluchons de la vie
L'action qui doit estre ou blasmée ou suivie. Sat. IX, 229.
Mais ce qu'on void hors de luy n'est que sotte apparence
Piperie, artifice; encore ô cruauté
Des hommes et du temps! nostre meschanceté
S'en sert aux passions cte. ib. 166.

Hiatus. — Encore ici c'est Malherbe qui a été le legislateur de la poésie française et, chose étrange! quoique ses règles concernant l'hiatus aient été exposées à une critique sévère, ce sont elles qui ont été le plus généralement approuvées. L'ecole romantique même, en s'affranchissant de plusieurs des règles qui avaient une autorité absolue pendant la domination du goût classique, a laissé celles-ci intactes. Regnier aussi a evité l'hiatus [1]), au moins jusqu'à un certain point, mais il ne l'a pas proscrit si absolument que Malherbe, et nous ne doutons pas que, si l'usage de Regnier avait prévalu, la posterité n'en eût été plus contente qu'elle ne l'a été des règles capricieuses de Malherbe.

[1]) Les efforts de Regnier pour eviter l'hiatus sont évidents. Nous citons pour preuve quelques exemples: Ne pouvant la contraindre *a* me faire du bien ny *de* me départir autre chose etc. Sat. II, 117. — Je m'étonne fort pourquoy La mort osu songer à moy, Qui ne songeay jamais *en* elle Epitaphe p. 312. — Notons aussi en passant que Regnier élide l'i dans *si* non seulement dans *s'il, s'ils* mais encore dans *s'on* (Sat. IV, 4, 141; Ep. II, 82) et *s'elle* (Sat. III, 143, 146; X, 335; Ep. II, 83, 84).

Nous allons voir, en quels cas l'hiatus se trouve dans Regnier.

1. Regnier se permet l'hiatus à la césure du vers, où il semble moins insupportable à cause du repos qui y est exigé. Les exemples sont nombreux:

Qui froidement receu, on l'escoute à grand peine Sat. II, 203.
A Vanves j'arrivay, où suivant maint discours ib. 221.
Sois entrant, effronté, et sans cesse importune Sat. III, 69.
Et que nostre vertu engendre nostre honte Sat. IV, 18.
Par vice ou par vertu, acquerons des lauriers;
Puisqu'en ce monde icy on n'en fait différence ib. 20.
Ne pense, pour cela, estre estimé moins fol ib. 131.
Et que c'est, mon amy, un grimoire et des mots ib. 163.
Ou soit par volonté, ou soit par destinée Sat. VII, 34.
Soit parfaite en beauté, ou soit mal composée ib. 126.
Que j'aimeray, je croy, encore après ma mort ib. 156.
Encore, dittes-moy, en vostre conscience Sat. VIII, 138.
Satt. VIII, 154, 186; IX, 109; X, 92, 177: XIII, 135, 237; Ep. II, 28, 100; El. II, 20; El. IV, 79, 102, 103; Stances p. 290; Dial. 342.

2. On sait que, selon la regle de Malherbe, l'hiatus n'existe pas, lorsqu'un mot finissant par une consonne sourde se trouve avant un mot qui commence par une voyelle, lors même que la consonne précédente ne peut jamais devenir sonore. De cette règle Malherbe a fait l'exception que la conjonction *et* ne doit pas se trouver devant un mot qui commence par une voyelle. Cette exception capricieuse n'existe pas pour Regnier; il suit toujours la règle générale, comme le vont temoigner nos exemples.

Et va, comme un banquier, en carosse et en housse Sat. II, 12.
A tort et à travers, je vendrois mon caquet Sat. IV, 52.
Qui sert de fable au peuple, et aux grands de risée ib. 102.
Un livret tout moisy vit pour vous, et encore Sat. V, 21.
Qu'il estoit mon valet, à vendre et à despendre Sat. VIII, 58.

Qui soit vive et ardente au combat amoureux — Ep. II, 63.
Et encore, n'étoit le hazard et la perte — ib. 77.

3. Enfin, nous trouvons un petit nombre des hiatus dans d'autres cas aussi, mais ce sont, pour la plupart, des rencontres de voyelles qui sont douces et qui n'offrent rien de choquant.

Qui bercent les enfans qui ne sont pas à eux — Sat. II, 30.
Qui ose a peu souvent la fortune contraire — Sat. III, 66.
Tout ainsi qu'un cheval, qui a la bouche forte — Sat. VII, 30.
Et pour ne perdre point le renom que j'ay eu — Ep. II, 31.
On dira: le diable y ait part — Ep. III, 90.
Qui a de l'argent, si les serre — ib. 108.
S'il y avoit des dieux ils se vengeroyent d'elle — El. III, 37.
Ou s'il y a des dieux, ils ont le cœur de chair — ib. 43.
Si homme j'ay failly, pardonnez-moy deesse — El. IV, 138.

E muet précédé d'une voyelle. — Parmi les regles qui Malherbe donnait pour le vers français, celle-ci était sans doute une des meilleures, qui ordonnait qu'un *e* muet final, précédé d'une voyelle, doive être élidé et que, par conséquent, un mot qui finit par un e muet précédé d'une voyelle ne puisse être placée qu'avant un mot commençant par une voyelle ou bien à la fin du vers. Regnier ne s'assujettit jamais à cette règle. Il se jouait même de Malherbe et des poètes dont le sçavoir ne s'étendait qu'à épier si

la voyelle à l'autre s'unissant
Ne rend point à l'oreille un vers trop languissant.

Cependant on ne saurait nier que le vers français n'ait gagné beaucoup à être délivré de ces *e* muets qui rendent le vers lent et languissant. Aussi cette regle a-t-elle été rarement violée après Malherbe.

Que j'en paye l'escot, remply jusqu'a la gorge — Sat. V, 161.
La vertu n'est vertu, l'envie la desguise — ib. 181.
Qui noye jour et nuit nos esprits en nos pleurs — Sat. VI, 156.

Quelle main ser la terre en broye la couleur Sat. IX, 155.
Il n'est coin et recoin que je n'aye tenté Sat. XIV, 5.
El. I, 102; El. V, 76, 77; Stances p. 277, 294.

Les mots où cet *e* muet est suivi d'une ou de deux consonnes muettes, qui en empêchent l'élision, ne doivent, selon la règle de Malherbe, se trouver qu'à la fin du vers. Regnier les emploie aussi dans le corps du vers.

Que sans lui les humains icy ne voyent rièn Sat. VI, 64.
De hayes, de buissons remarqua son partage ib. 113.
Il croyent qu'on leur doit pour rien la courtoisie Sat. XIII, 234.
Belle ne voyent pas tous ceux que vous blessez ib. 268.
Voyént aller la terre, et non pas leur vaisseau Sat. XIV, 14.
El. V, 77, 82; Dial. 4, 218, 221; Sonnet III.

Il arrive quelquefois que Regnier ne compte pas cet *e* muet dans la mesure du vers. Dans ce cas, il le remplaçe souvent par une apostrophe:

Qui nous tuë à veu' d'œil, et que l'on ne voit point Sat. VI, 212.
Que le ciel, et Venus, la voyent [1]) à contrecœur Sat. VII, 52.
Et prie Dieu qu'il nous garde en ce bas monde icy Sat. VIII, 225.
Et Savoy' qui plus bas ne pend qu'a un filet Sat. X, 194.
Je vous pry', notez l'heure; et bien que vous en semble?
Sat. XI, 105.
Que j'en ay' de vous voir belle et bien à votre aise Sat. XIII, 86.
Qui se trouvera pris, je vous pri' qu'on l'estrille ib. 206.
A veu' d'œil mon teint jaunissoit Ode p. 281.

---

[1]) L'éd. de M. Poitevin écrit *voie*.

Fautes d'impression.

Page	1	l. 15	exigeances	lisez	exigences
,,	10	,, 10	effectué	—	effectuée
,,	10	,, 22	y des cas, où l'il omet.	—	y a des cas où il l'omet.
,,	12	,, 13	seizieme siecle	—	seizième siècle
,,	12	,, 14	uns	—	un
,,	19	,, 24	fréquent	—	fréquente
,,	20	,, 15	ténace	—	tenace
,,	20	,, 18	un	—	une
,,	20	,, 30	l'é	—	l'e
,,	21	,, 4	trouvé	—	trouvés
,,	23	,, 1	quelque fois	—	quelquefois
,,	23	,, 10	parait	—	paraît
,,	24	,, 9	personels.	—	personnels.
,,	25	,, 35	fréquent.	—	fréquente.
,,	27	,, 9	auxquels	—	auxquelles
,,	27	,, 14	encor	—	encore
,,	28	,, 2	prenon	—	pronom
,,	28	,, 15	um	—	une
,,	31	,, 25	pronom	—	le pronom
,,	32	,, 36	manque l'e	—	manque de l'e
,,	33	,, 20	pa	—	par
,,	36	,, 14	employé	—	employée
,,	40	,, 35	mis	—	mise
,,	41	,, 6	tacher	—	tâcher
,,	42	,, 19	montrerons	—	montreront
,,	43	,, 12	permise	—	permis
,,	45	,, 23	d'honneur	—	de malheurs
,,	47	,, 17	un	—	une
,,	48	,, 7	apres	—	après
,,	49	,, 8	Prepositions.	—	Prépositions.
,,	50	,, 19	mis	—	mises
,,	50	,, 20	leur	—	leurs
,,	50	,, 24	séparé	—	séparée
,,	50	,, 32	du	—	de la
,,	51	,, 3	un	—	une
,,	51	,, 5	observée	—	observé
,,	54	,, 9	le lois	—	les lois
,,	54	,, 15	la	—	le
,,	54	,, 22	dévision	—	division
,,	55	,, 4	bivocal	—	bivocale
,,	55	,, 7	voyelle	—	voyelles
,,	55	,, 11	la regle d'anjourd'hui	—	la règle d'aujourd'hui
,,	55	,, 20	Si	—	Car si
,,	56	,, 29	des	—	dans les
,,	58	,, 18	mond	—	monde
,,	58	,, 30	pêcher	—	pécher
,,	61	,, 3	des	—	de
,,	61	,, 17	qui	—	que
,,	61	,, 21	placée	—	placé
,,	61	,, 24	sçavoir	—	savoir

